

**MÉTROPOLE
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Séance publique

du lundi 19 septembre 2016 à 9h30

Espace Vieux-Port – Palais du Pharo – Marseille

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Michel MILLE - Colette BABOUCHIAN représentée par Marie-Louise LOTA - Loïc BARAT représenté par Jocelyne TRANI - Jacques BESNAÏNOU représenté par Dany LAMY - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nourati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Nathalie PIGAMO représentée par Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Roger PIZOT représenté par Joël MANCEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD - Karim ZERIBI représenté par Luc TALASSINOS.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland DARROUZES - Jean-Claude DELAGE - Frédéric DOURNAYAN - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Christophe MASSE - Roger MEI - Jérôme ORGEAS - stephane PICHON - Roland POVINELLI - Michel ROUX - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

La séance est ouverte à 9 H 40,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, la séance est ouverte. Notre benjamin va procéder à l'appel.

(M. Ytier procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 30 JUIN 2016

IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DES CONSEILS DE TERRITOIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur les comptes rendus, y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

S'il n'y a aucune observation, nous les considérons comme adoptés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la nuit dernière nous est arrivée une nouvelle très triste et très désagréable. Après de longs mois de souffrance, un ancien Maire et Député des Bouches-du-Rhône, M. Michel Vaxès, est décédé.

Michel Vaxès a été trois fois Député des Bouches-du-Rhône, trois fois Maire de la Ville de Port-de-Bouc, il a été également Conseiller général du Département des Bouches-du-

Rhône. Je voudrais à cet instant dire à M. Marc Poggiale, à ses amis élus du Parti Communiste français qui siègent dans notre assemblée, tous mes sentiments personnels de condoléances attristées. L'homme était discret, il était très efficace et, à sa manière, que nous pouvons partager ou ne pas partager, il a servi les intérêts de sa commune, du département et de la France. Par conséquent, à cet instant même, j'évoque son souvenir et je pense à lui.

Au même moment, mes chers collègues, vous savez qu'aux Invalides à Paris se tient un hommage solennel à toutes les victimes du terrorisme. Si vous le voulez bien, nous allons associer tout cela par une minute de silence.

(L'Assemblée métropolitaine se lève pour observer une minute de silence)

Je vous remercie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Mancel, vous demandez la parole, vous l'avez volontiers.

Monsieur MANCEL.- Merci Monsieur le Président. Je dirai un mot qui ne porte pas directement sur l'ordre du jour mais que je voulais directement abordé. Je voulais vous rappeler que je vous ai adressé par courrier, jeudi dernier, un petit mémoire sur le transfert de la compétence voirie des communes vers la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au nom de mon groupe qui concerne 34 communes, je voulais vous faire part de notre inquiétude sur ce sujet. Je serai très bref car je ne vais pas reprendre le courrier que je vous ai fait, mais je voudrais juste mentionner deux ou trois choses, notamment les rapports entre la Métropole et les communes.

Bien entendu, la Métropole, et c'est son rôle, doit rester compétente en matière de grands axes stratégiques. Pour autant, le pouvoir de décision doit rester aux communes au niveau communal lorsqu'il s'agit des questions de proximité. Nous, les Maires de notre groupe, ne pouvons accepter d'être privé de cette compétence du quotidien.

Monsieur le Président, vous avez su, par le passé, sur certains dossiers, sur certains transferts, trouver des accords et je sais qu'on doit pouvoir compter sur vous pour essayer de faire quelque chose à ce sujet. A ce titre-là, je vous ai demandé dans mon courrier de bien vouloir convoquer une Conférence métropolitaine des Maires extraordinaire pour que nous recherchions ensemble un accord politique au sens noble sur ce sujet, un accord qui irait dans le bon sens du fonctionnement de notre organisation.

Je ne vais pas développer plus longtemps, je voulais juste vous dire notre inquiétude. Lors de notre dernier groupe de travail qui s'est tenu mercredi, je n'y étais pas, mais je crois que le sujet a également été abordé.

Je vous remercie de m'avoir écouté, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, effectivement, c'est une question très importante. Vous-même, Monsieur le Président, m'avez fait la remarque.

Certains Maires me font part de leur interrogation concernant le transfert à la Métropole de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2018. Les compétences voirie et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain sont des compétences obligatoires pour toutes les Métropoles de France. Elles recouvrent la voirie mais aussi les ouvrages accessoires des espaces publics. C'est la loi générale et il est fort peu probable que ce Gouvernement ou un autre accepte de revenir dessus.

Mais nous avons obtenu deux concessions pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Premièrement, ces compétences figurent parmi celles qui sont déléguées au Conseil de Territoire, sauf délibération contraire des deux tiers des membres du Conseil de la Métropole dans le respect d'un schéma d'ensemble métropolitain.

Deuxièmement, ces compétences sont transférées à la Métropole deux années après sa création. Deux années, ce n'est pas négligeable, nous n'avons pas eu à nous organiser dans la précipitation du 1^{er} janvier 2016. Nous disposons du temps nécessaire pour trouver un consensus large sur les conditions du transfert et surtout sur les modalités de gestion de la compétence voirie qui doit donner aux Maires toute satisfaction.

Les conditions de transfert seront déterminées par une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) dans laquelle chaque commune sera représentée. La CLECT tiendra compte des interrogations soulevées par les Maires dans les groupes de travail de la Conférence Métropolitaine des Maires. Elle sera également épaulée administrativement par une Direction spécialisée qui aura pour objet de proposer une méthode globale dans laquelle chacun se retrouvera car le principe du transfert de compétence est la neutralité budgétaire pour la commune, les ressources transférées doivent correspondre exactement à la charge qui passera des communes vers la Métropole.

Ce sera ensuite à la Métropole d'assurer que les modalités de gestion de la compétence voirie respectent les Maires. Je m'y engage. Le transfert de la compétence doit permettre des mutualisations notamment dans le domaine de la commande publique pour faire mieux au même coût. Il doit apporter une plus-value en termes d'expertise aux communes qui n'avaient pas toutes les ressources nécessaires auparavant. Et surtout, je veillerai à ce que le Maire soit au cœur du dispositif avec un interlocuteur de proximité dédié à une garantie de délai et de qualité de service.

C'est pourquoi, afin que les Maires gardent leur qualité de donneur d'ordre, même après le transfert, j'ai demandé que soit examinée la faisabilité d'une contractualisation entre la Métropole et les communes dans l'exercice de cette compétence.

Avec l'appui de Christophe Amalric qui est en charge de la compétence voirie, avec la CLECT, avec l'ensemble des communes pour que tout le monde soit représenté, je suis prêt à expliquer cela à la Conférence Métropolitaine des Maires mais voilà pour vous rassurer, pour rassurer Joël Mancel et dire aux Maires, car plusieurs d'entre eux m'ont déjà fait savoir leur inquiétude. Nous avons le temps de le faire et d'ici là nous continuons comme précédemment.

Voilà ce que je peux répondre sur cette première question.

Monsieur PELLENC.- Il y a deux questions sur ce sujet, celle que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire le transfert des compétences – nous prenons acte de ce que vous venez de dire – mais un des éléments qui me semble être le plus grave, c'est que la loi, à titre d'exception pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, prévoit le transfert de propriété en tant que tel ; c'est-à-dire que le patrimoine de nos communes nous échappe et est transféré à la Métropole.

Je pense que nous sommes très nombreux à ne pas pouvoir l'accepter. Ce sujet mérite une réflexion de fond car c'est une affaire compliquée, sachant que la Métropole est un EPCI. Dans cette perspective, je pense qu'il y a un travail juridique à faire, mais je pense que nous n'y arriverons pas, et ceci est même un *casus belli*. Si nous devons transférer la propriété, en tant que telle, de la voirie de nos places etc., ce n'est pas possible.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je peux répondre à M. le Maire de Pertuis, sans vouloir engager le débat de fond maintenant, que si je viens de dire cela, c'est pour rassurer au maximum. Cependant, je vais respecter la loi. Je suis prêt à ce qu'on regarde tout ce qui peut

faciliter les communes et voir comment nous pouvons arriver à un consensus. C'est mon habitude, c'est ma tradition et je suis là pour ça mais ne me demandez pas de ne pas respecter la loi.

Madame JOISSAINS MASINI.- Jean-Claude, vous savez à quel point je suis du côté de l'indépendance des communes. Je vous ai dit l'autre jour que je suis toujours contre la Métropole, je ne vais donc pas développer ce matin ce que tout le monde sait, néanmoins il y a une chose sur laquelle nous allons continuer à nous battre, au besoin pour faire modifier la loi, et avec votre aide, sur le fait que les communes doivent rester indépendantes.

Or, la voirie, vous l'avez dit vous-même, concerne les places. Nous avons une ville historique et je n'ai pas l'intention – je ferai jusqu'au bout ce qu'il faut faire pour essayer de l'éviter – de laisser la ville d'Aix-en-Provence, qui est une ville historique et de patrimoine, se voir décider de son devenir par une instance qui n'aurait pas été élue par les Aixois.

Clairement, je vous demande de nous aider à faire en sorte de ne pas aller plus loin en ce qui concerne les transferts de compétences des communes. Nous ne respectons pas la commune malgré les engagements qui ont été pris sur le plan national et, ici même, dans cette enceinte. Je me suis battue pour le Territoire, vous nous avez donné des garanties pour le moment, ce n'est pas suffisant, on va faire avec et on améliorera dans les années à venir, mais sur la ville d'Aix-en-Provence, je serai intraitable car cette ville mérite d'être protégée. C'est la deuxième ville du département, la quatrième ville de la région, vous ne pouvez pas porter atteinte à cette commune ! Malgré ceux qui peuvent râler, je suis en défense de ma commune et je continuerai jusqu'au bout.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'échappe à personne que Mme Joissains veuille défendre effectivement sa commune. Par rapport aux 15 Métropoles qui existent en France, nous avons déjà obtenu plein de dérogations. Ces dérogations ne sont acquises que pour Aix-Marseille-Métropole. Ailleurs, ces dérogations n'existent pas. Ici, nous ferons attention à tout mais peut-être que Jean Montagnac veut préciser quelque chose. Accommoder, essayer de donner satisfaction aux Maires, telle est ma volonté profonde, vous le savez très bien. Je n'ai aucun intérêt à avoir des hostilités avec mes collègues Maires. Cependant la République, c'est la République. Les lois de la République s'imposent, sauf à les modifier. Mais dès lors que vous serez retournée au Parlement, vous aurez toute possibilité de le dire.

Monsieur MONTAGNAC.- Mes chers collègues, c'est un Maire qui parle par expérience. Depuis 2001, nous sommes membres de la Communauté urbaine. Depuis 2001, notre voirie, comme le port de Carry le Rouet ou comme le port de La Ciotat, a été transférée, comme le demande la loi, à l'ex-Communauté urbaine. Je puis vous dire que, pour la voirie, rien ne se fait dans une ville, rien ne se passe, sans l'accord et la volonté du Maire.

Chaque année, le Président du Territoire ou l'ex-Président de l'ex-Communauté urbaine vient dans chaque ville voir les programmes que souhaite mettre en œuvre le Maire. Au travers des sommes qui ont été versées directement par la commune, cela revient directement à la voirie.

Si on a perdu la propriété, on n'a pas perdu cette possibilité de dire : *je veux cette voie plutôt que telle autre.*

N'ayez pas de crainte, même si cela sort du patrimoine de la ville pour aller au patrimoine de la Métropole, il y a quand même une intervention directe du Maire comme pour le PLU, comme pour notre urbanisme.

De ce côté-là, rassurez-vous, vous aurez toujours des travaux à faire et c'est vous qui déciderez de ce que la Métropole fera dans vos villes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1. **FAG 001-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Association Finances Gestion Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE) pour l'année 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition- ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. **FAG 002-19/09/16 CM - Réaffectation aux travaux de restructuration de la L2 d'un reliquat non utilisé de l'indemnité de l'assurance**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. **FAG 003-19/09/16 CM - Travaux de restructuration du Marché d'Intérêt National liés à la réalisation de la L2 Nord : versement d'une subvention d'étude pour la mise en œuvre de l'assistance à l'ingénierie de process de tri de la nouvelle déchèterie du MIN dans le cadre de la convention N°73.053.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. **FAG 004-19/09/16 CM - Approbation de la redevance pour l'occupation du domaine public métropolitain pour les fourreaux non utilisés sur le domaine public non routier concernant les opérateurs de télécommunication**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. **FAG 005-19/09/16 CM - Exonération des redevances d'occupation du domaine public portuaire pour l'hôtel la Résidence du Vieux-Port sis 18 Quai du Port 13002 Marseille et le restaurant O Bienvenu sis 24 Quai du Port 13002 Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6. FAG 006-19/09/16 CM - Approbation des tarifs des locations d'appartements pour l'hiver 2016/2017 applicables aux bénéficiaires de la Régie Action Sociale du Territoire Istres Ouest Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

7. FAG 007-19/09/16 CM - Approbation des tarifs des séjours applicables aux bénéficiaires de la Régie Action Sociale du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

8. FAG 008-19/09/16 CM - Suppression de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux situés dans les parties du territoire métropolitain où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, je voudrais profiter de ce dossier pour vous demander d'obtenir enfin, en ce qui concerne les Mairies de secteur, une réelle délégation dans la gestion de ce domaine du traitement des déchets. C'était une promesse qui avait été faite à l'occasion des élections municipales. Or, nous savons depuis qu'il n'en est rien. Aucune délégation n'a été accordée aux Mairies de secteur. Au-delà de la communication, rien ne se passe. Nous n'avons ni les hommes, ni les moyens. Les Mairies de secteur sont pourtant sollicitées mais nous n'avons pas les moyens d'agir au plus près alors que nous sommes nous très au fait de ce qu'il est nécessaire de faire. Je voulais vous demander d'intervenir auprès du Président Teissier pour que cette promesse électorale puisse enfin voir le jour. J'en profite parce qu'il est toujours question d'une meilleure organisation.

Nous savons que les Marseillais font preuve d'un certain incivisme, je pense notamment à ce qui peut se passer et ce qui se développe au Marché aux Puces. Je ne sais pas si l'on peut qualifier les individus de « Marseillais », en tout cas, les « néo-Marseillais » occupent l'espace public notamment sur l'avenue du Capitaine Gèze – et le mal se diffuse – abandonnant des dizaines voire des centaines de kilos d'immondices. Les employés du nettoyage ont du mal à intervenir, menacés qu'ils sont par ces individus.

Je tenais quand même à les féliciter et à les encourager comme cela a été difficile pour eux d'intervenir au lendemain d'une fête religieuse qui a conduit certains à abandonner les carcasses d'animaux sacrifiés dans des conteneurs. Les employés de la benne ont dû affronter une situation ubuesque pour le moins.

Je tenais quand même à remercier les agents du service qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles quant à la gestion du service, il serait temps que les

promesses soient tenues et que les mairies de secteur puissent agir au plus près. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mme Joissains souhaite intervenir. Je vous répondrai ensuite, Monsieur Ravier.

Madame JOISSAINS MASINI.- Merci Monsieur le Président, pour la forme et pour la forme seulement car je sais que la Commission a rejeté la demande de M. Bramoullé, je maintiens l'analyse qui a été la sienne sur les ordures ménagères.

Deuxièmement, M. Ravier vient de souligner un problème qui me tient à cœur. Un mot simplement : on pourrait peut-être avoir une pensée pour tous ces animaux qui sont sacrifiés dans des conditions abominables.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Ravier, il y a une loi.

(Brouhaha)

On fait un débat marseillo-marseillais et je sais que vous ne l'aimez pas.

Par conséquent M. Ravier reposera s'il le souhaite la question au Conseil municipal. Je note simplement un certain nombre de choses.

Tout d'abord, l'autorité de l'Etat doit s'exercer et s'exercer plus nettement. Deuxièmement, la loi PLM, je l'applique depuis que je suis Maire avec beaucoup de souplesse la plupart du temps. Mme Cordier, qui est en charge au Conseil de Territoire de ces sujets d'enlèvement des ordures ménagères, sait que c'est un sujet particulièrement difficile. Il y a l'énorme effort de tous les personnels qui font ce qu'ils peuvent. Il y a aussi l'indiscipline quelquefois de nos concitoyens et il y a le problème que nous allons essayer de requalifier avec Euroméditerranée autour du Marché aux Puces comme vous l'avez indiqué. Ce sont des choses terriblement difficiles qui datent de nombreuses années et sur lesquelles nous essayons d'apporter un certain nombre de solutions. Je vous répondrai mieux au Conseil municipal.

Monsieur le Maire de Cabriès demande la parole.

Monsieur FABRE-AUBRESPY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'étais intervenu lors du Conseil du 30 juin sur ce rapport et vous aviez décidé de le reporter. A vrai dire, il n'a pas beaucoup changé.

Je voudrais dire pourquoi je souhaiterais qu'il soit amendé. C'est pour un cas particulier qui n'est pas celui qu'évoquait Mme Joissains il y a un instant au nom de Gérard Bramoullé, c'est celui des entreprises qui ont elles-mêmes mis au point un système de ramassage des ordures ménagères parce que le ramassage n'avait pas lieu. C'est le cas de la zone commerciale de Plan-de-Campagne. Il est tout à fait loisible au Conseil métropolitain de prévoir au titre du fameux «4. III » de l'article 1521 du Code Général des Impôts de ne pas appliquer la possibilité qui est la nôtre de mettre fin à l'exonération qui est prévue par cette disposition mais de décider que là où le service de collecte est assurée par les entreprises, il n'y a pas d'imposition.

Pourquoi ? Parce que cette imposition ne représente pas une somme négligeable pour lesdites entreprises, parce qu'elles font le ramassage et risqueraient de ne plus le faire si nous votions cette fin de l'exonération et que cela me paraît totalement justifié. Il ne doit pas y avoir beaucoup d'exemples sur le territoire de la Métropole, mais cela paraîtrait aller dans le sens qui est le nôtre je crois de ne pas taxer exagérément les entreprises et de ne pas introduire

là où cela n'existait pas puisque la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix avait bien voulu tenir compte de cette situation de ne pas ajouter de nouvelles taxes à des contribuables qui en ont vraiment beaucoup. J'indique que ce ramassage coûte un million d'euros aux entreprises de Plan-de-Campagne qui l'assurent par elles-mêmes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, M. Blum va vous faire la réponse.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, je voudrais dire simplement à M. le Maire de Cabriès que c'est un sujet qui a été évoqué et étudié lors de la Commission des Finances. Contrairement à ce que vous prétendez, l'article 1521 du Code Général des Impôts précise la situation, nous sommes en ce qui concerne les locaux dits industriels et commerciaux, dans le cadre suivant. Il y a d'abord la TEOM qui est une taxe. C'est une taxe, c'est-à-dire un impôt que vous payez même si le service de collecte n'est pas assuré. C'est un impôt. Il y a en plus une redevance pour service rendu qui est acquitté par les entreprises concernées à partir du moment où elles dépassent 720 litres de bacs à ordures. Donc cela a un impact très important et c'est très clair, elles doivent assurer les deux.

L'impact financier n'est pas négligeable puisque la redevance pour service industriel et commercial rapporte à la Métropole 19 millions d'euros. Donc il n'est pas question d'exonérer quoi que ce soit et en plus la loi ne nous le permet pas. Dans ces conditions il est bien évident que nous considérons que ces locaux industriels et commerciaux ne sont pas concernés et il n'y a pas d'exonération à accorder. Voilà ce que je peux vous répondre.

Monsieur CIOT.- Monsieur le Président, je ferai juste une remarque sur ce rapport. Il s'agit bien de supprimer une exonération pour un endroit où les services d'enlèvement des ordures ménagères ne fonctionnent pas. Là, on est sur un sujet un peu compliqué pour la Métropole car cela concerne beaucoup moins les milieux urbains. Cela concerne beaucoup les communes rurales notamment les petites communes rurales qui ont l'habitude car il y a des gens qui sont très éloignés du système d'enlèvement. Le traitement est pris en charge et honnêtement sur cette question de l'équilibre et du signal que l'on donne entre les milieux urbains, les milieux ruraux ou les villages à l'éloignement, on donne le sentiment qu'on vient prélever un nouvel impôt car ces gens étaient exonérés de l'impôt jusqu'à maintenant, en tout cas pour une partie du territoire. Le montant sur les ménages est assez faible. De fait, on a un rapport extrêmement fort entretenant le sentiment que l'urbanité menace un peu la ruralité. On continue dans cette idée que le territoire est un peu absorbé et mangé.

Voilà l'état d'esprit, c'est une des raisons pour lesquelles je m'abstiendrai sur ce rapport et on passe sur les montants financiers qui sont relatifs, me semble-t-il.

Monsieur VIDAL.- Je crois qu'on confond, et lors de la Commission des Finances on l'a évoqué, le service est rendu, les ordures sont ramassées et traitées. On est dans une situation où le service est moins rendu parce qu'on est à 500 mètres mais à une époque dans ma commune, j'avais des conteneurs par quartier. L'ensemble de la population faisait parfois 500 mètres pour déposer dans les conteneurs.

L'incidence est loin d'être négligeable puisqu'on l'a évalué entre 4 et 6 millions d'euros. Actuellement ce n'est pas appliqué sur Aix et à Marseille, on me dit qu'il y en a très peu.

Mais si on l'applique sur la totalité du territoire, c'est entre 2 à 6 millions. Cela veut dire que ces 2 à 6 millions, il faut les reporter. Soit c'est la Métropole qui finance mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ou on augmente la TEOM pour tous ceux à qui on ramasse. Donc y compris dans les territoires urbains, on va avoir une augmentation si on veut garder l'équilibre.

Ce débat, on l'a porté dans un contexte économique où on essaie de trouver de l'argent et de faire des économies, il ne faut pas dire que dans ces zones-là, le service n'est pas

rendu car on ramasse et on traite. Aujourd'hui, la dispense fait que ce ramassage et ce traitement sont payés par les autres.

Au moment où l'on veut faire un budget équilibré et essayer d'éviter trop de dispersion, je pense qu'il ne serait pas raisonnable, et je peux comprendre cette augmentation par rapport à cela, de faire reporter cette dispense sur les autres qui vont payer plus car il y a quelqu'un qui va payer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vidal. M. Ciot redemande la parole. Ensuite nous procéderons au vote.

On ne peut pas demander toujours à la Métropole de financer, il faut que nous trouvions un peu les sous aussi.

Monsieur CIOT.- Pour répondre à Yves Vidal, je lis juste que l'exonération est là où l'on considère que le service d'enlèvement des ordures ménagères ne fonctionne pas. Je ne l'invente pas, c'est écrit dans la délibération. J'arrive encore à peu près à lire. J'ai été moins longtemps Député qu'Yves mais j'arrive à peu près à lire

La question effectivement de toute façon, sur les zones dont on parle, les évolutions et les lissages de charge sur la TEOM feront déjà des augmentations, notamment sur le Pays d'Aix, donc c'est au fond une forme de double peine. Il y aura l'augmentation liée au lissage et l'augmentation liée aux exonérations. On donne le sentiment que la zone urbaine mange la zone rurale.

C'est tout ce que je voulais vous faire remarquer.

Monsieur BLUM.- Je crois qu'il faut dire les choses très clairement à nos collègues.

Sur cette affaire de suppression d'exonération, il faut rappeler que sur les six EPCI fusionnés, il y avait des régimes différents. Par exemple, la Communauté urbaine avait un système d'exonération qui était très faible et très ciblé. Vous avez ensuite Istres, Salon et Aubagne qui avaient une exonération et qui l'ont supprimée. La CPA avait maintenu son exonération.

En définitive, un des régimes était différent. Or, les textes sont très précis. Pour l'année qui s'écoule, 2016, les EPCI fusionnés gardent le même système, mais à partir de 2017, le Code Général des Impôts est très précis à ce sujet. Il ne peut y avoir de système d'exonération différencié sur les Territoires. Il faut qu'il y ait l'unification.

C'est la première raison qui fait que nous sommes dans l'obligation de prendre cette décision qui est la décision de supprimer l'exonération. Si on maintient l'exonération, il y a tout un travail technique qu'il faut accomplir qui mobilise beaucoup de personnels et qui coûte très cher. En plus, il y a un impact financier – Yves Vidal a eu raison de le rappeler – qui est loin d'être négligeable puisqu'il est de l'ordre de 2 à 6 millions.

Je voudrais rappeler à nos collègues que si la taxe est aujourd'hui gérée dans quatre budgets annexes et deux états spéciaux, c'est néanmoins le budget général qui comble le déficit. Or, aujourd'hui, mes chers collègues, le déficit est de 25 millions comblés par le budget général. Si nous ne supprimons pas cette exonération, le déficit risque de passer à 33 millions et ça, ce n'est pas possible.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, ce rapport est un peu sensible, nous allons le voter. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du Groupe Métropolitain des Elus Socialistes, Républicains, Démocrates
et Apparentés

Abstention de M. Pellenc

Votes contre de Mme Joissains Masini et de MM. Paoli et Fabre-Aubrespy

9. FAG 009-19/09/16 CM – DOSSIER RETIRE

10. FAG 010-19/09/16 CM - Assurances - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission Monsieur Montécot ?

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. FAG 011-19/09/16 CM - Approbation du principe du transfert des équipements et de l'activité du Centre Educatif et Culturel les Heures Claires et des ludothèques au bénéfice des communes du conseil de territoire Istres-Ouest Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12. FAG 012-19/09/16 CM - Détermination des lieux de réunion de l'assemblée délibérante de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Modification

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour le prochain Conseil, le 17 octobre, puisqu'ici tout est occupé, à l'invitation de Mme la Présidente du Conseil de Territoire d'Aubagne, de M. le Maire d'Aubagne et des Maires concernés, nous tiendrons la réunion du Conseil de la Métropole à l'Agora d'Aubagne.

Merci à Mme la Présidente, merci à M. le Maire et aux élus de ce Territoire qui nous accueilleront.

13. FAG 013-19/09/16 CM - Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de chacun des 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale fusionnés en application du I de l'article L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2015

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14. FAG 014-19/09/16 CM - Approbation de la date des prochaines élections professionnelles anticipées au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Depuis sa création, la Métropole, établissement public unique, est l'autorité territoriale à laquelle est rattaché l'ensemble des agents des anciens EPCI et des syndicats dissouts. A ce titre, il lui appartient de convoquer et d'organiser des élections professionnelles anticipées compte tenu de la disparition de fait des instances présentes dans les anciennes EPCI. Six délibérations sont proposées au Conseil de la Métropole pour lancer l'organisation des élections professionnelles avant la fin de l'année 2016.

Ainsi, une nouvelle étape importante pour le fonctionnement de notre établissement sera franchi avec dès le début 2017 l'installation des instances représentatives. Quatre des délibérations qui vous sont présentées relèvent du droit commun en matière d'élection professionnelle.

Il s'agit premièrement de fixer la date des élections au 8 décembre 2016, deuxièmement, de confirmer le principe du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants de l'employeur au sein du comité technique et du CHSCT de la Métropole, troisièmement de fixer le nombre de 15 pour le Comité technique et de 10 pour le CHSCT, conformément aux dispositions réglementaires applicables en fonction du nombre d'agents de la Métropole et en vue de favoriser au mieux la représentation des agents, quatrièmement de préciser le nombre des représentants des organisations syndicales dans les CAP suivant les règles statutaires applicables en fonction du nombre d'agents par catégorie. Par ailleurs, le Pacte de Gouvernance financier et fiscal adopté par notre Conseil en juin dernier prévoit la mise en place de commissions territoriales, commissions techniques et CHSCT destinées à examiner les sujets de portée strictement locale dans le cadre d'une gestion de proximité des personnels afin de répondre aux nécessités et aux spécificités d'exercice des compétences déléguées aux Territoires, en particulier avec l'existence de compétences facultatives et d'assurer les missions de service public inhérent.

Le mode d'organisation retenu par ces instances doit permettre la mise en œuvre effective de ces instances territoriales prévues par le Pacte tout en réduisant le risque de rupture d'égalité et de traitement entre plusieurs services qui seraient sur des Territoires différents mais qui pourtant exercent les mêmes compétences et en évitant la possibilité des conflits de compétence entre instances qui pourraient être source de difficultés et de délais dans la prise de décision, voire de contentieux préjudiciables au bon fonctionnement de l'établissement public.

Deux délibérations sont donc présentées à votre approbation pour organiser la mise en place de ces commissions territoriales, du Comité technique et du CHSCT. Elle prévoit la désignation des représentants des organisations syndicales en fonction du résultat des élections au Comité technique métropolitain en fixe le nombre à 7 pour les Commissions territoriales du CT et à 5 pour celles du CHSCT et instaure le paritarisme en leur sein.

Voilà l'explication des rapports n°14 à 19.

C'est une des raisons qui nous a amené à tenir la séance aujourd'hui pour bien prévoir la date des élections des syndicats de la Métropole pour le 8 décembre.

Je mets aux voix ces rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15. FAG 015-19/09/16 CM - Composition des commissions administratives paritaires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16. FAG 016-19/09/16 CM - Approbation du nombre de représentants du personnel et des règles instituant le paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du comité technique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17. FAG 017-19/09/16 CM - Approbation du nombre de représentants du personnel et des règles instituant le paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de Travail (C.H.S.C.T) de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18. FAG 018-19/09/16 CM - Création de commissions territoriales du Comité technique au sein de chaque territoire et approbation du nombre de représentants du personnel et des règles instituant le paritarisme ainsi que décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement au sein de ces commissions territoriales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19. FAG 019-19/09/16 CM - Création de commissions territoriales du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de chaque territoire et approbation du nombre de représentants du personnel et des règles instituant le paritarisme ainsi que décision de recueil de l'avis de représentants de l'établissement au sein de ces commissions territoriales

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20. FAG 020-19/09/16 CM - Régime des astreintes et permanences de la Métropole : actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 applicable aux agents du Territoire Marseille Provence

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21. **FAG 021-19/09/16 CM - Régime des astreintes et permanences au sein de la Métropole : création d'une astreinte à la Direction de la Communication, du Protocole et des Relations Publiques – définition et modalités d'organisation**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22. **FAG 022-19/09/16 CM - Régime des astreintes de la Métropole : dispositif mise en place dans le cadre de l'évènement sportif de l'EURO 2016 - Rectificatif**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela a été quand même un très grand succès pour l'ensemble de notre département, la Métropole et les 29 autres communes qui ne font pas partie de la Métropole mais que nous considérons, tout comme Mme la Présidente du Conseil départemental, avec beaucoup de considération et d'amitié. Mais nous n'entendons pas élargir la Métropole. Cela a déjà provoqué assez de difficultés.

23. **FAG 023-19/09/16 CM - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent métropolitain auprès du GIP Politique de la Ville**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

24. **FAG 024-19/09/16 CM - Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de la Société publique locale SPL l'Eau des Collines du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25. **FAG 025-19/09/16 CM - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent métropolitain auprès de la Ville de Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

26. **FAG 026-19/09/16 CM - Dispositif des emplois d'avenir sur le territoire de Marseille Provence**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

27. **FAG 027-19/09/16 CM - Création de cinq postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir sur le territoire du Pays Salonais**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

28. **FAG 028-19/09/16 CM - Création de 10 postes sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

29. **FAG 029-19/09/16 CM - Dispositif du service civique sur le territoire de Marseille Provence**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

30. **FAG 030-19/09/16 CM - Création de deux postes dans le cadre du dispositif du service civique sur le territoire du Pays Salonais**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

31. **FAG 031-19/09/16 CM - Dispositif de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32. **FAG 032-19/09/16 CM - Dispositif d'accueil de stagiaires étudiants ou en périodes de formation en milieu professionnel**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33. FAG 033-19/09/16 CM - Dispositif d'accueil de stagiaires étudiants ou en périodes de formation en milieu professionnel sur le territoire du Pays de Martigues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34. FAG 034-19/09/16 CM - Dispositif contrat apprentissage sur le territoire du Pays de Martigues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35. FAG 035-19/09/16 CM - Dispositif de recrutement par la voie de l'intérim

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

36. FAG 036-19/09/16 CM - Rapport d'information sur l'emploi des travailleurs handicapés

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37. FAG 037-19/09/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein de la RTM

Monsieur LAMY.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames, messieurs, nous allons nous prononcer sur la constitution du Conseil d'administration de la RTM dont étrangement nous ne faisons pas partie. Dont acte.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de ce nouveau Conseil. Nous souhaiterions que vous rétablissiez une mesure dont nos forces de l'ordre ont été privées il y a quelques années. Il y a environ quatre ans, elles bénéficiaient d'une gratuité totale des transports publics sur Marseille. Gratuité qui, sans explication, a été abolie.

Mais maintenant les choses ont changé. Nous sommes en état d'urgence. Les forces de l'ordre sont en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Des femmes et hommes armés, autorisés et incités par leur sens du devoir à porter leurs armes en tout lieu et en tout temps.

Réclamée par le Front National depuis des années, la gratuité des TER pour les forces de l'ordre a enfin été adoptée le 24 juin par le dernier Conseil régional.

La logique voudrait que ces femmes et ces hommes obtiennent à nouveau la gratuité des transports de la RTM. Aujourd'hui plus que jamais.

Cette mesure ne serait pas exclusivement sécuritaire, elle serait aussi une démonstration de solidarité de notre institution envers les forces de l'ordre, qui, il faut le rappeler, sont extrêmement sollicitées en ces temps difficiles.

Si nous attendons qu'ils confondent vie privée et vie professionnelle dans le seul but d'assurer notre sécurité, donnons-leur les moyens en facilitant l'exercice de leur fonction.

Si la solidarité a un prix, la sécurité, comme la vie d'un homme, n'en a pas.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur ce rapport, il s'agit de substituer M. Henri Pons à Mme Martine Vassal. C'est le motif du rapport.

Pour tout ce que vous venez de dire, là encore, ce sont des sujets que l'on pourra évoquer au Conseil municipal pour ne pas indisposer nos éminents collègues Maires de l'ensemble de la Métropole. Cependant, dans le temps que nous venons de consacrer ce matin, on nous demande des exonérations sur les ordures ménagères. Vous-même, vous nous demandez des exonérations à la RTM pour faciliter le transport gratuit des catégories que vous venez de souligner. Si nous faisons cela à chaque séance, si nous devons renoncer à un certain nombre de choses et dépenser davantage, nous n'y arriverons pas.

Si j'ai bien compris le sens de votre intervention, et je m'y associe dans la mesure où l'on peut rendre hommage aux forces de police, aussi bien la Police Nationale que les 450 membres policiers municipaux de notre centre de vidéo-protection qui fonctionne à Marseille 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et qui, aux dires de M. le Procureur de la République, apporte des éléments positifs dans la recherche des voyous, dans la recherche du terrorisme également.

Toutes ces choses-là sont faites pour rendre hommage à la Police Nationale surtout dans la période où les coups de kalachnikov continuent. Ils continuent avec un peu de précipitation. Pourquoi ? Parce que la Police Nationale fait un énorme travail d'investigation, pénètre dans des endroits où l'on disait jadis que c'était impénétrable, récupère des armes, récupère de l'argent. Il y a sans doute encore mille et une choses à faire : empêcher les guetteurs, empêcher beaucoup de choses. Néanmoins, on peut constater que la Police Nationale fait ce travail. C'est d'ailleurs son rôle. La sécurité des biens et des personnes dans notre République relève d'un pouvoir régalien de l'Etat. C'est la Police Nationale qui doit exercer tout cela.

Nous avons tous ici, dans nos communes, des Polices Municipales. Au fur et à mesure des années, nous en avons augmenté les effectifs. Nous les avons équipées et nous les avons, dans la plupart des communes, armées, tout d'abord d'armes non létales et, devant les événements terroristes et leur accentuation dans notre pays, d'armes de poing.

Les équipements sophistiqués que l'on met en marche pour les Polices Municipales, le changement des véhicules, les transmissions ont un coût considérable. Effectivement, on peut toujours demander plus, dire qu'il faut faire voyager telle catégorie gratuitement. Sauf qu'il y a un budget à la RTM et par conséquent, je crois que nous avons déjà fait des efforts. Nous avons mis en place la gratuité pour les Policiers en tenue sur le réseau. Pour le reste, nous verrons ce que nous pouvons faire. Vous me reposerez la question au Conseil municipal.

Je remercie et c'est mon rôle aussi de remercier, mon ancienneté, souvent rappelée me le permet. Il est clair que les Maires ont fait des efforts considérables pour la police municipale dans la protection de leur population. On peut toujours nous demander plus, on fera sans doute encore plus, mais nous le ferons quand nous aurons aussi les possibilités financières de le faire.

Voilà mes chers collègues ma réponse.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

38. FAG 038-19/09/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

39. FAG 039-19/09/16 CM - Adhésion à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI) et paiement de la cotisation pour l'année 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

40. FAG 040-19/09/16 CM - Commissions Permanentes de Travail et d'Études - Modifications

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a quelques modifications, elles sont été faites avec tous les groupes.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

40.bis FAG 041-19/09/16 CM - Retrait du Groupement d'Intérêt Public Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

40. ter FAG 042-19/09/16 CM - Création d'emplois permanents

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement supérieur s'est réunie le mardi 6 septembre ; elle a examiné les rapports n°41 à 50.

M. Raimondi demande la parole.

Monsieur RAIMONDI.- Mon groupe m'a demandé d'intervenir comme je l'ai fait en Commission Economie pour essayer de clarifier une situation. Je demande la parole à cet instant car ce sont des délibérations qui ont été soumises au Bureau.

Vous avez voté en Bureau un certain nombre de subventions à des associations pour le développement, pour l'international. Il se trouve que la semaine dernière, nous avons voté de la même manière dans le Conseil de Territoire une subvention pour l'association INOVEX qui a à peu près les mêmes caractéristiques que celles qui ont été subventionnées par le Bureau. La question est : pourquoi deux manières de faire ?

J'ai posé la question en Commission Economie. On m'a répondu au final que c'était normal, que pendant trois ans, ce serait un peu la panique mais qu'après il n'y aurait plus de problème. Voilà ce qui m'a été répondu, c'était la dernière intervention qui a été faite car c'est vrai que je les ai un peu acculés et ils n'avaient plus forcément d'autres arguments que celui-ci.

J'ai cru comprendre qu'il n'y aurait plus de Conseils de Territoire à partir de 2020, en tout cas, c'est ce que le techno a essayé de me dire.

Je souhaiterais qu'il y ait une vraie clarification car aujourd'hui, même si la subvention reste modeste, votée par le Conseil de Territoire, c'est toujours cela que l'on aura en moins sur notre état spécial.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais essayer de rassurer et de convaincre M. Raimondi. Le Conseil de la Métropole a défini le 30 juin dernier, les modalités d'attribution des subventions aux associations et particulièrement la répartition qui en résulte entre la Métropole et les Conseils de Territoire. Il en ressort que, dans le cadre de l'exercice des compétences qui ont été déléguées aux Conseils de Territoire, ces derniers peuvent attribuer des subventions à des associations, par exemple l'octroi d'une subvention à une association relevant du domaine culturel pourra être décidé par un Conseil de Territoire qui s'est vu confier l'exercice de cette compétence.

A l'inverse une subvention versée à une association relevant de la thématique des transports sera approuvée par le Bureau de la Métropole dans la mesure où l'exercice de cette compétence est exclusivement métropolitaine.

Pour autant, il est indispensable de consolider l'ensemble des subventions au niveau de la Métropole afin d'assurer la régularité budgétaire et juridique du versement de ces subventions.

Au regard de la régularité budgétaire, toute attribution de subvention quel que soit l'organe compétent, Métropole ou Conseil de Territoire, doit être préalablement prévue au budget métropolitain et donc approuvée par le Conseil de la Métropole, au regard de la sécurisation juridique des sommes versées aux associations. Un exemple global fait apparaître que nombre d'associations sont subventionnées par plusieurs Territoires. Par exemple, l'association TMS agissant dans le domaine de l'insertion sociale fait apparaître un montant global de plus de 270 000 euros. Or, la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration mais également la réglementation européenne impose la signature d'une convention dès lors que certains seuils sont atteints : 23 000 euros pour la loi française, 200 000 euros pour la réglementation européenne que seule la Métropole peut conclure.

Ainsi, si une subvention envisagée concerne plusieurs Territoires et nécessite une convention conformément aux seuils légaux, son approbation relèvera de la Métropole, quand bien même, nous nous trouvons dans le cadre d'une compétence déléguée aux Conseils de Territoire.

Monsieur Raimondi, vous savez que ces affaires de subventions octroyées ont parfois provoqué quelques saisies par la justice. Le Président de la Métropole porte tout sur ses épaules alors il veut que les choses soient faites dans les règles. Dieu sait pourtant si je ne vais pas m'occuper de telle ou telle subvention qu'un Conseil de Territoire veut octroyer. Par ailleurs, de temps à autre, il m'est dit dans une autre enceinte que je pourrais même subventionner des associations salafistes ! Excusez-moi mais je vérifie tout cela et j'entends bien qu'autour de moi, on le vérifie bien parce que je ne veux pas de difficultés dans ce domaine.

Respect des Conseils de Territoire, respect de leur volonté mais quand ça doit passer par la Métropole, on passera par la Métropole.

Monsieur RAIMONDI.- J'entends mais on parle quand même d'une association qui est un groupement d'industriels de la zone de Fos qui monte un projet d'innovation sur des terrains du Grand Port Maritime de Marseille. Je dis simplement dans mon propos que cela aurait pu être, comme ça l'a été pour beaucoup d'autres associations, subventionné directement par la Métropole, tout simplement.

Compte tenu que ce que vous avez subventionné par le Bureau, ce ne sont pas que...

(Brouhaha)

S'il vous plait, Monsieur Bernardini, si vous voulez la parole, vous la demandez mais ne vous exprimez pas pendant mon propos.

On est dans le même sujet. Ce ne sont pas des entreprises de transport etc. Je demande une clarification définitive car il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures.

Et encore une fois, je me suis exprimé sous couvert du groupe qui me l'a demandé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Raimondi, tout d'abord, je vous ferai parvenir le propos que je viens de faire en réponse à votre intervention.

Est-ce que les financiers peuvent bien préciser les choses ?

Monsieur BLUM.- Je crois que l'on peut s'éviter une polémique inutile. Ce type de subvention peut très bien être évoqué tout d'abord sur le Territoire, cela ne pose aucun problème. Mais si nous avons, à la demande du Président, établi une Commission des subventions, c'est justement pour assurer un certain nombre de vérifications. Or, en l'espèce que se passe-t-il ?

C'est une association à vocation économique ; or, les associations à vocation économique doivent obligatoirement être financées dans des conditions particulières avec un conventionnement qui est établi par la Métropole d'où le dossier transmis à la Métropole. La réglementation européenne est très précise à ce sujet. Les associations à vocation économique peuvent obtenir, d'une façon globale et avec computation, entre 250 et 500 000 euros, pas plus. 500 000 euros, ce sont vraiment pour les très grosses associations à vocation économique. Nous effectuons cette vérification.

Ensuite, le dossier vous est transmis et vous le votez. Il n'y a ni incompatibilité, ni polémique à avoir sur ce sujet.

Monsieur VIDAL.- Je crois que nous sommes tous d'accord, mais nous ne parlons pas de la même chose. M. Raimondi demande tout simplement – et en tant que membre à la fois de la Métropole et du Conseil de Territoire, je suis assez d'accord – que ce ne soit pas pris sur les budgets du Conseil de Territoire mais sur le budget de la Métropole qui en a la compétence, c'est tout !

Monsieur PELLENC.- C'est un problème de fond. Je pense que ce problème de fond induit la problématique que l'on évoque. Le problème de fond est que la Vice-présidente élue qui a la compétence de l'économie, Martine Vassal, ne peut pas par ses différentes fonctions, coordonner la totalité de la chaîne de l'économie.

J'étais précédemment Vice-président chargé du développement économique à la Communauté du Pays d'Aix et j'assumais le fonctionnement de la Commission. Aujourd'hui, lorsque nous sommes à la Commission, nous avons des difficultés. Les dossiers qui ont été mis dans les tuyaux concernent pour certains, comme cela vient d'être dit, les Territoires. En fonction de ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, il y a des contraintes et ces dossiers doivent obligatoirement en passer par la Métropole.

Ceci étant, il faut qu'il y ait une coordination car aujourd'hui, nous sommes dans une situation où ceux qui sont à la Commission ne maîtrisent pas les dossiers et de ce fait, on patauge.

Monsieur LE PRESIDENT.- Peut-être que certains collègues n'ont pas toute l'expérience de Roger Pellenc, un industriel qui a parfaitement réussi et fait honneur à la Provence et à la France.

Il est clair que l'on essaie d'avoir le maximum de renseignements mais permettez-moi de vous dire – je le dis en faisant très attention à mes propos – la loi n'a pas créé la Métropole pour laisser toujours tous les mêmes pouvoirs aux Conseils de Territoire. Il faut arriver à trouver le *modus vivendi* entre les deux. Nous ne faisons que cela depuis que nous nous sommes installés.

S'il peut y avoir ici une maladresse ou quelque chose, on le reverra.

Voilà ce que je peux dire à M. le Maire de Pertuis, grand industriel.

41. ECO 001-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Association Internationale des Parcs Scientifiques (IASP) et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

42. ECO 002-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS- Le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

43. ECO 003-19/09/16 CM - Opération de réhabilitation du bâtiment du Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour l'installation du centre d'immunotechnologie Mi-mAbs sur le site de Luminy à Marseille 9ème arrondissement - Revalorisation et affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- M. le Professeur Collard souhaite prendre la parole.

Monsieur COLLARD.- Monsieur le Président, chers collègues, merci de me laisser intervenir quelques secondes sur ce dossier qui représente un investissement significatif pour la Métropole. Le laboratoire d'immunologie de Marseille a fêté il y a quelques jours ses 40 ans avec la présence à Marseille des plus grands chercheurs mondiaux en immunologie. Progressivement, ce petit laboratoire d'immunologie, grâce au soutien des collectivités, est devenu Marseille Immunopôle qui est actuellement un des leaders mondiaux de la recherche en immunologie. Je pense que cela fait honneur à notre ville et à notre Métropole.

L'immunologie a connu ces dernières années, une explosion très importante avec l'apparition des anticorps monoclonaux. On est en train de vivre depuis trois ans une révolution dans le traitement des cancers où au lieu de soigner certains cancers avec les chimiothérapies classiques qui en même temps qu'elles détruisent les cellules cancéreuses détruisent certaines cellules de l'organisme, on soigne maintenant les cancers en stimulant les défenses de l'organisme. Marseille en ce sens est leader. Vous avez tous entendu parler de la société Innate qui est sur le site de Luminy.

L'offre en immunologie à Marseille est complète, de l'enseignement à la recherche, à l'évaluation clinique dans nos hôpitaux et aux entreprises qui sont derrière pour commercialiser ces produits. Actuellement les anticorps monoclonaux représentent un marché mondial de plus de 50 milliards de dollars. C'est énorme. Nous sommes leaders en la matière. Il manque sur Marseille une structure très importante qui est en train de se créer, le Mi-Mabs. C'est un centre qui va servir à tester ces anticorps avant de les commercialiser. Il n'est pas envisageable de mettre ces structures ailleurs que sur le site de Luminy, au milieu de Marseille immunopôle.

Par chance, nous avons des locaux qui sont libérés par une autre structure. La Métropole va intervenir au niveau du foncier pour racheter ces locaux, et, avec l'aide des autres collectivités, les réaménager pour installer cette structure qui a un très gros potentiel pour le futur.

Je pense que l'on peut être fier de cela au niveau de la Métropole.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suis très heureux que notre éminent collègue, le Professeur Frédéric Collard, suive très attentivement cela.

Il y a toujours eu une entente. L'assistance publique a toujours manqué d'argent, quel qu'ait été le Gouvernement en place. Par conséquent, souvent les grands professeurs de médecine que vous êtes tout comme votre voisin immédiat également, attireraient notre attention et l'attention du Président du Conseil général à l'époque, du Maire de Marseille ou du Président de la Région sur le fait qu'il fallait financer tel ou tel équipement dont vous aviez besoin et que l'assistance publique ne prenait pas en compte.

Rendre hommage à ces hommes qui ont présidé ces institutions, nous l'avons toujours fait que ce soit le Conseil général aujourd'hui Conseil départemental, la Région Provence Alpes Côte d'Azur – je l'ai présidée quelques années pour en avoir le souvenir – ou encore la Ville de Marseille depuis toujours.

Mille mercis de vous intéresser à cela. Nous avons ici les meilleurs professeurs, les meilleurs chercheurs, les meilleurs médecins. Nous avons un personnel qui souffre beaucoup parce qu'ils font trop d'astreintes. Nous manquons d'infirmières et nous manquons d'aides-soignantes dans nos hôpitaux.

Chaque fois que l'on a sollicité les collectivités territoriales, nous avons répondu présents et nous répondrons présents bien entendu avec la Métropole. La vie des gens est trop importante. Et vous, vous avez dans vos mains la possibilité et vous avez un ancien journaliste

que nous aimons beaucoup, vous l'avez opéré en catastrophe il y a à peine quelque jours et vous lui avez sauvé la vie, c'est déjà pas mal !

(Applaudissements)

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

44. ECO 004-19/09/16 CM - Cession des lots A et B de la Zone d'Aménagement Concerté du Carreau de la mine à Meyreuil

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

45. ECO 005-19/09/16 CM - Vente de la parcelle CX 461 à la société SCI 2DNB Immobilier sur la Zone d'Aménagement Concerté Euroflory à Berre l'Etang

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

46. ECO 006-19/09/16 CM - Vente de la parcelle CX 462 située sur la Zone d'Aménagement Concerté Euroflory à Berre l'Etang à la société Val de l'Arc Sarl

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition, Monsieur Gazay ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

47. ECO 007-19/09/16 CM - Modification de la délibération n°298/15 adoptée par la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance le 7 décembre 2015 relative à la vente d'un terrain sur le Parc d'Activités Euroflory à la société SMCBTP : Demande de report des délais suspensifs et de la vente

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

48. ECO 008-19/09/16 CM - Augmentation de capital de la Société Publique Locale Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre en numéraire, par création de cent cinquante actions nouvelles émises à la valeur nominale de dix mille euros sans prime d'émission

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

49. **ECO 009-19/09/16 CM - Augmentation de capital de la Société Publique Locale - Nautisme Mer Développement Port-Saint-Louis-du-Rhône par la création de trois cents actions nouvelles émises à la valeur nominale de mille euros, sans prime d'émission et désignations des représentants**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

50. **ECO 010-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et paiement de la cotisation 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Transports, Déplacements et Accessibilité s'est réunie le jeudi 8 septembre. Elle a examiné les rapports n°51 à 57.

Monsieur Serrus, je vous laisse la parole.

Monsieur SERRUS.- Merci Monsieur le Président. La Commission Transports a abordé sept rapports et s'il y a des questions, je serai à la disposition de mes collègues pour y répondre.

Je saisis l'occasion du passage en revue de ces rapports pour tenir informés les 240 conseillers métropolitains de l'avancement de notre agenda métropolitain de la mobilité et également pour rendre compte des échanges que nous avons eus à votre demande avec M. le Premier Ministre lors de sa venue à Marseille le 9 septembre dernier.

En ce qui concerne l'élaboration de cet agenda, je rappelle que nous essayons, à marche forcée, puisque nous visons la fin du mois de novembre, de réaliser un travail réellement collectif et dans le détail, mettant au cœur du démarrage de la Métropole, la mobilité et les transports.

Nous aurons d'ailleurs, le 26 septembre prochain, chez notre ami Richard Mallié à Bouc-Bel-Air, la troisième réunion du groupe de travail de la Conférence métropolitaine des Maires et les Maires sont toujours les bienvenus. Plus de 70 communes sont représentées.

Cet important travail nous a permis de faire un point d'étape au début de ce mois de septembre et de présenter quelques éléments à M. le Premier Ministre. Je crois important de citer deux chiffres puisque sous la pression de l'actualité et surtout devant la nécessité de défendre la Métropole Aix-Marseille-Provence auprès de l'Etat quant à sa participation à notre effort pour la mobilité, nous avons effectivement consolidé les projets qui étaient déjà au sein des Territoires et également des nouveaux projets qui apparaissent.

Sachez que nous avons annoncé au Premier Ministre un effort nécessaire d'investissement de l'ordre de trois milliards d'euros pour la prochaine décennie. C'est un montant évidemment très important et sans l'aide de l'Etat nous n'y parviendrons pas.

Je me suis permis d'ailleurs, Monsieur le Président, de dire à Monsieur le Premier Ministre qu'à titre personnel, je ne comprendrais pas que cette aide ne soit pas apportée à la Métropole puisque nous le savons un certain nombre d'entre nous étaient vivement opposés à cette Métropole mais il y a toujours eu un consensus sur les transports et la mobilité. Voilà un sujet sur lequel l'Etat doit mettre à profit ce consensus et aider réellement la Métropole. Toujours au titre de ces éléments économiques, j'ai indiqué à M. le Premier Ministre qu'un effort de trois autres milliards d'euros serait nécessaire pour l'interconnexion des réseaux ferrés. Ce n'est pas exactement la même chronologie puisque le verrou de Saint Charles nous projette plutôt dans les années 2025 à 2035 mais voilà donc des chiffres déjà avancés de trois milliards plus trois milliards.

Nous avons également mis en avant – et je remercie, Madame la Président du Conseil départemental, Martine Vassal – un projet qui peut être réalisé très rapidement avec les services de l'Etat, qui consiste à intensifier le réseau de navettes rapides permettant la liaison entre les principales communes de notre grande Métropole.

On voit que l'exemple de la liaison avec Cartrize entre Aix et Marseille et entre Aubagne et Marseille permet de résoudre un certain nombre de problèmes. Nous avons besoin des services de l'Etat pour faciliter le développement de ces voies spécialisées. Je remercie d'ailleurs le Président Pons qui, au sein du Conseil départemental, a fait un excellent travail et nous sommes en coordination tous les deux pour que ce travail soit mis à profit.

Voilà, Monsieur le Président, des éléments qu'il me paraissait important de livrer à l'ensemble des Conseillers métropolitains. Nous avons encore beaucoup de travail mais soyez sûr que pour la fin du mois de novembre, nous aurons un agenda de la mobilité métropolitain de manière à construire cette Métropole sur ce sujet.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci infiniment Monsieur le Président.

51. TRA 001-19/09/16 CM - Approbation d'une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la SNCF pour la mise en œuvre de Pass intermodaux dit - Alternatifs - sur les axes Aix-en-Provence/Marseille et Aubagne/Marseille

Monsieur LE PRESIDENT. - Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

52. TRA 002-19/09/16 CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession n°06/098 pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Longchamp Cassini à Marseille (4ème arrondissement)

Madame CARLOTTI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit dans ce rapport de construire un parking, le parking Cassini, sous une partie du Parc Longchamp. Je veux que vous sachiez, mes chers collègues, que cela fait plus de 10 ans que ce parking fait l'objet de contestations. Contestations de la part des riverains qui voient des problèmes de nuisance dans leur quotidien, et je les comprends. Contestations de la part de centaines de Marseillais qui ont signé une pétition. Le Parc Longchamp est un symbole. Ils ne comprennent

pas que l'on construise un parking sous une partie du parc. Nous n'avons, et je crois que la réaction de tout à l'heure est claire, jamais pu avoir de discussion sérieuse sur l'opportunité ou pas de faire ce parking.

On nous a dit : *c'est un parking relais*. Un parking relais en plein centre d'une ville ! Ça n'est pas le cas. On nous a dit : *il y a d'autres solutions*. On ne veut pas les envisager. Peut-être des petits parkings en silo. Il y a également des parkings dans le quartier qui sont vides. Cela veut dire que les usagers ne peuvent pas accéder à ces parkings.

Le parking et le projet correspondent à l'année 2006. Cela signifie que les conditions économiques ont changé. Cela veut dire qu'aujourd'hui, même les politiques publiques de la Ville de Marseille vont dans le sens de moins de voitures dans le centre-ville.

Ce que je souhaite, c'est que l'on ait un débat serein sur cette question et ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible en Conseil d'arrondissement, cela n'a pas été possible en Conseil de Territoire la dernière fois alors qu'on essaie de faire des propositions concrètes.

Tout à l'heure, M. Gilles va me répondre, non pas sur le fond, non pas en parlant de l'opportunité ou pas de faire ce parking. Il va égrainer ses formidables résultats électoraux, il va transformer cette assemblée en CG électoral. Pour se mettre les rieurs de son côté, désormais, il parle également de poiriers et de confiture de poires. Je vous laisse écouter cette intervention.

Tout ça pour vous dire une fois de plus que je souhaite un débat clair sur cette question. Vous allez donc voter pour, par solidarité je le comprends. Ici nous allons voter contre. Alors je vous donne rendez-vous au moment où nous ferons les choix budgétaires parce que soit la Métropole a les moyens de financer huit millions d'euros à ce stade pour le parking, soit il va falloir faire des choix politiques et je pense qu'à ce moment-là, vous entendrez mes arguments.

Monsieur le Président, j'aurais souhaité que, sur ce dossier, nous ayons la sagesse, comme l'a eu à l'époque le Président Caselli lorsqu'il était en charge de ce dossier, de faire un moratoire sur ce parking de manière à regarder à nouveau le cahier des charges qui date de 2006 et qui, de mon point de vue, est obsolète.

(Applaudissements)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Président, au-delà de l'aspect purement technique de l'avenant qui enregistre le changement juridique de la société délégataire Q-Park, il y a le fond d'un projet voté il y a dix ans, contre lequel nos groupes successifs à MPM se sont prononcés et qui fait l'objet d'une vive contestation citoyenne.

Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu en Conseil de Territoire il y a quelques jours.

Ce que nos collègues des autres communes doivent savoir, c'est d'abord que ce projet de concession à Q-Park ne sera pas neutre financièrement pour la Métropole, puisqu'il s'accompagne d'une subvention d'équipement au délégataire à hauteur de 46% du coût total de construction, soit une dépense qui pourrait avoisiner les 8 millions d'euros actualisée.

La question posée à la Métropole est donc la suivante : sommes-nous d'accord pour dépenser 8 millions d'euros pour un 20^{ème} parking public en centre-ville de Marseille ?

Pourquoi pas, si ça permet un transfert des déplacements vers les transports collectifs ou les modes doux.

Or, ce n'est pas du tout le cas de ce projet.

Sa localisation trop près du centre-ville, à distance du réseau Tramway-Métro et la

rentabilisation tarifaire envisagée par Q-Park n'en font ni un parking résident, ni un parking relais.

On ne ferait que rajouter 500 places de plus à une offre de stationnement des parkings publics existants dans le grand centre-ville de Marseille de 13.000 places, auxquelles il faut ajouter plus de 3 000 places dans les parkings privés ouverts au public.

Donc 16 000 places disponibles, qui arrivent péniblement à capter en moyenne 8 ou 9 000 véhicules en journée et moins de 5 000 la nuit, vu les tarifs pratiqués par les délégataires.

Le premier effort à faire n'est pas de construire encore un parking de 500 places dans le périmètre centre-ville, mais bien d'optimiser l'utilisation des parkings existants par une politique tarifaire accessible, notamment pour les résidents.

Par contre la priorité est bien de renforcer l'offre des parkings relais RTM pour favoriser le report modal vers les Transports Collectifs. Cette offre de 4.000 places est aujourd'hui très insuffisante.

Il y a même un terminus du tramway aux Caillols qui n'est toujours pas doté d'un parking relais ; ce qui a pour conséquence de transformer tout le quartier en vaste zone de stationnement anarchique et de limiter la fréquentation du tramway.

Enfin, il faut savoir que ce projet n'est pas, non plus, neutre écologiquement.

Qu'il s'agisse de 3500 m² ou de plus, Monsieur Gilles, sa construction amputerait l'unique poumon vert du centre-ville - classé au demeurant - qu'est le Parc Longchamp et sa végétation exceptionnelle.

On ne peut pas avoir approuvé un SCoT respectueux de la biodiversité en ville et faire le contraire en plein centre.

Tout cela nous conduit à penser qu'il faut abandonner le projet tel qu'il est. Reporter la dépense sur d'autres priorités et mettre à l'étude la possibilité d'aménagement de petits parkings de proximité en surface ou en souterrain de projets immobiliers.

Nous voterons contre et je vous remercie pour votre attention studieuse !

Monsieur LE PRESIDENT.- Bruno Gilles va vous apporter la réponse.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ne vous inquiétez pas, je ne vous imposerai pas une longue demi-heure de réponse, c'est un débat marseillo-marseillais.

(Brouhaha)

Monsieur Mennucci, j'ai écouté avec attention M. Pellicani et Mme la Députée Carlotti, je souhaite qu'il en soit de même me concernant.

C'est un débat marseillo-marseillais. Nous l'avons eu au Conseil d'arrondissement du 4/5, nous l'avons eu au Conseil municipal, nous l'avons eu à la Communauté urbaine, nous l'avons eu au Conseil de Territoire, nous l'avons eu à la Métropole, peut-être que demain, Mme la Députée – elle est en flambe en ce moment puisqu'elle est en campagne électorale – va même poser une question au Gouvernement sur le parking Longchamp.

Le débat sur le parking Longchamp, Madame la Députée, a eu lieu ; il a été tranché. Il a eu lieu en 2006 à une époque où, rappelez-vous, si vous cumuliez déjà les mandats, vous qui êtes aujourd'hui en train de vous faire la grande prêtresse du non cumul des mandats, étant Députée européenne, Conseillère générale et Conseillère régionale, vous n'étiez pas au Conseil municipal et vous n'avez donc pas pu participer au débat, comme vos collègues l'ont fait. Au

Conseil d'arrondissement, et au Conseil municipal, vous n'avez pas pu participer à ce débat, mais il a bien eu lieu.

Nous avons de nombreuses fois invité avec l'adjoint aux Espaces Verts de l'époque, M. Assante, puis plus tard avec Mme Caradec, les Présidents de Comité d'intérêt de quartier, les Présidents d'association. Nous sommes arrivés à un projet commun qui a été ensuite validé en 2006 à la Communauté urbaine à l'unanimité, vous pouvez rechercher. A l'époque, personne ne s'est étonné sur la construction de ce parking mais depuis, vous n'êtes plus dans le débat. Vous êtes, excusez-moi de vous le dire un peu fortement, dans le mensonge. Mensonge quand vous dites que la moitié du parc va disparaître alors que la superficie du parking ne va représenter que 3% de la superficie du parc. Mensonge quand vous dites que l'on va faire disparaître des arbres qui auraient 200 ou 300 ans. Mensonge lorsque vous dites que nous allons construire ce parking sur un site classé alors que la fenêtre pour l'urbanisme a été faite.

Je pourrais trouver énormément d'arguments pour vous répondre. En tout cas sur le fond et je ne le ferai pas ici, je pense que vous voudrez à nouveau un débat au Conseil municipal et pour la 5^{ème} ou la 6^{ème} fois, je vous expliquerai.

Pour moi, le débat démocratique s'est clôturé lors des élections municipales. Je vous l'ai rappelé, c'est sûr ça vous fait de la peine mais j'ai la cruauté de vous le rappeler régulièrement, les huit bureaux de vote autour de ce futur parking m'ont tous donné aux dernières élections municipales, à ma liste et moi-même, la majorité et à vous, une très large minorité.

Ce débat est tranché démocratiquement les Marseillais et les habitants autour de Longchamp veulent ce parking et je souhaite, Monsieur le Président, que vous le fassiez et qu'on l'inaugure tous ensemble, non pas sous la huée mais sous les applaudissements d'une foule en délire.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté.

Votes contre d'E. Caselli, R. Cazzola, N. Djerroud Boulainseur,
J. Furace, S. Ghali, F. Masse, P. Mennucci, N. Pigamo, E. Scotto, M-A. Carlotti

Vote contre de L. Talassin

Votes contre de M. Poggiale, M. Illac, A. Molino,
G. Rosso, C. Pellicani, G. Charroux, E. Isidore,
F. Salazar-Martin, H. Cambessédès, Y. Mesnard, P. Pin,
A. Jullien, P. Migaud

Vote contre de J. Gérard.

Abstention de N. Joulia,

Abstention de J-C. Féraud

Abstention d'A. Bertero

Abstention du Groupe Métropolitains des Elus Socialistes, Républicains,
Démocrates et Apparentés

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

53. TRA 003-19/09/16 CM - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession concernant l'exploitation des parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille - QPark DSP n°91/354

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

54. TRA 004-19/09/16 CM - Approbation d'une convention d'échanges de données avec l'Etat et la RTM relative aux actes de délinquance commis dans les transports collectifs à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

55. TRA 005-19/09/16 CM - Approbation de l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation de l'archipel du Frioul

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Président, je vais critiquer ce rapport même si vous me rétorquerez, à juste titre d'ailleurs, que cette décision de pratiquer des tarifs préférentiels pour certains, vous a été dictée par une décision du tribunal.

Cela n'empêche pas de trouver cette décision anormale. Il est des fois où savoir s'opposer à la loi peut être un devoir civique. (C'est peut-être un peu excessif pour ce rapport, je vous l'accorde.)

En effet, qu'est-ce qui nous gêne dans ce rapport ? Nous avons autour de Marseille des archipels magnifiques dans une des plus belles rades du monde qui ont été intégrés dans un Parc National. Dans ce Parc, dont d'ailleurs, nous ne soutenons pas toutes les mesures, des zones ont été établies, délimitant plus ou moins de protection avec des îles sur lesquelles depuis, on interdit même de poser le pied, ce qui, vous l'avouerez, est un peu excessif.

Mais de l'autre côté, concomitamment, on a le Frioul qui obéit pourtant à peu près aux mêmes considérations écologiques et qui, d'année en année, est envahi d'une foule de plus en plus conséquente. Au lieu d'essayer d'endiguer ce flot, la décision d'aujourd'hui est faite pour encore augmenter le nombre de visiteurs. Il faudrait quand même savoir ce que l'on veut et non plus d'un côté faire de grands discours sur les considérations écologiques et de l'autre, pour des considérations que l'on ne saurait qualifier, favoriser exactement le contraire en donnant des faveurs à certains d'ailleurs toujours les mêmes.

D'autant plus que dans cette catégorie de population bénéficiaire de la CMU qui est ciblée aujourd'hui, même si ce n'est pas le cas de tous, certains profitent de ce statut de façon outrancière, avec bien souvent un comportement qui n'est pas toujours caractérisé par le respect ni de nos institutions ni encore plus de notre cadre écologique, ni du vivre ensemble de tous nos habitants.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Est-ce que M. Serrus veut répondre ?

Monsieur SERRUS.- Monsieur le Président, la Commission Transports est une Commission dans laquelle les débats sont très bien organisés et dans laquelle les échanges sont véritablement constructifs. Ce point n'a pas été abordé donc je réagis à cette remarque.

L'objectif de la mobilité et des transports est de faciliter le déplacement de nos concitoyens à l'échelle de la Métropole. Il est bien évident qu'il y a là un besoin et qu'il était nécessaire de combler ce besoin. Je ne pense pas que nous devons organiser les transports et la mobilité en ayant des débats qui sont des débats étrangers à la réalité de ce sujet. Je suis

étonné que ce point arrive là car cela reviendrait à mettre au débat finalement telle ou telle destination ou le développement de tel ou tel système de transport sur telle ou telle destination.

Je pense que le sujet était simplement de prendre en compte un besoin et de le résoudre au travers de cet avenant. Je suis désolé mais que l'on profite des Commissions pour aborder des sujets qui sont à mon avis plus du ressort des Commissions.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'ai peut-être pas très bien compris ce que voulait nous dire le docteur Marandat tout à l'heure.

Il y a des décisions de justice, ces décisions de justice, nous les appliquons. Vous m'incitez à dire : on peut passer outre ! Non, je n'aime pas traverser le Vieux-Port même en ferry-boat pour me rendre au Parquet. D'ailleurs dans ma vie politique, je n'y suis jamais allé et cela ne me manque pas.

Il est clair que visiblement, je fais quand même attention à tout ce qui nous est imposé, y compris par les jugements de justice.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

56. TRA 006-19/09/16 CM - Approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmé des transports en commun - Modification

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57. TRA 007-19/09/16 CM - Désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie des transports, dotée de la seule autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée Régie des transports du réseau Ulysse

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Urbanisme et Aménagement s'est réunie le vendredi 9 septembre. Elle a examiné les rapports n°58 à 67.

58. URB 001-19/09/16 CM - Approbation de la création de l'opération d'aménagement - Travaux d'accompagnement aux aménagements urbains et de proximité et affectation de l'autorisation de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Pons, avis favorable de la Commission ?

(Pas d'observation)

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

59. **URB 002-19/09/16 CM - Acquisition de trois parcelles et d'une bande de terrain à titre onéreux appartenant aux consorts Audry pour la réalisation de la ZAC Athélia V à La Ciotat**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

60. **URB 003-19/09/16 CM - Acquisition d'une parcelle non bâtie située au Pôle d'échange multimodal de la gare d'Aubagne - Accord à l'amiable avec la SNCF**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

61. **URB 004-19/09/16 CM - Cession de la cave coopérative de Cuges-les-Pins, parcelle AH45**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

62. **URB 005-19/09/16 CM - Cession du bâtiment Cami à Aubagne, parcelle AW 446**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

63. **URB 006-19/09/16 CM - Cession de terrains au lieu-dit Camp de Sarlier à Aubagne, parcelles BK 55 et 264**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

64. **URB 007-19/09/16 CM - Terrain d'assiette Lac de Peyrolles – Échange de parcelles avec la Commune**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

65. **URB 008-19/09/16 CM - Vente de parcelles de terrains comprises dans la zone d'activités des Étangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts à la société CJW Développement**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

66. **URB 009-19/09/16 CM - Avis de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mitre-les-Remparts**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

67. **URB 010-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux de deux parcelles de terrain bâties cadastrées section BT n° 219 et 220, sises 4 place Jourdan et 17 avenue du Général de Gaulle à Miramas, appartenant à Madame Elise Isnard, dans le cadre d'une politique foncière menée sur le projet d'aménagement urbain et paysager du site stratégique de la gare de Miramas**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT, CENTRES ANCIENS, CONTRAT DE VILLE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Développement territorial, Logement, Centres anciens, Contrat de ville s'est réunie le 6 septembre. Elle a examiné les rapports n°68 à 77. Monsieur Albert Sale, Maire de Peypin, avez-vous des observations ?

Madame FRUCTUS.- Tout s'est bien passé en Commission.

68. **DEVT 001-19/09/16 CM - Attribution de garantie d'emprunt à la SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques pour l'opération - Les Borys - à Rognac à hauteur de 45% de l'emprunt – Annule et remplace la délibération n°217/15 du 28 septembre 2015 de l'ex Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance dite - Agglopoie Provence**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

69. **DEVT 002-19/09/16 CM - Attribution de garantie d'emprunt à la SA d'HLM Grand Delta Habitat pour l'opération - les Lauriers - à Sénas à hauteur de 55% de l'emprunt**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

70. **DEVT 003-19/09/16 CM - Attribution de garantie d'emprunt à la SA d'HLM Grand Delta Habitat pour l'opération - Le Chemin Creux - à Saint-Chamas à hauteur de 55% de l'emprunt**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

71. **DEVT 004-19/09/16 CM - Attribution de garantie d'emprunt à l'Association AGAPEI 13 Nord-Ouest pour l'opération - Foyer d'Accueil Médicalisé La Sauvado - à Salon-de-Provence à hauteur de 55% de l'emprunt**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

72. **DEVT 005-19/09/16 CM - Transfert de garantie d'emprunt de l'Association Œuvre des Papillons Blancs de Salon-de-Provence à l'Association AGAPEI 13 Nord-Ouest pour l'opération de reconstruction du Foyer - La Sousto - à Salon-de-Provence à hauteur de 55% de l'emprunt – Modification de la délibération n°015/14 du 3 mars 2014 de l'ex Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

73. **DEVT 006-19/09/16 CM - Transfert de propriété à titre onéreux au bénéfice de Ouest Provence Habitat de la parcelle cadastrée section DR n°51p à Entressen pour la réalisation d'un programme de logements sociaux**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

74. **DEVT 007-19/09/16 CM - Approbation du programme de renouvellement urbain – Autorisation du Président à signer le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Vote contre du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 75. DEVT 008-19/09/16 CM - Projet de rénovation urbaine du quartier Abeille/ Maurelle / Matagots à La Ciotat – Approbation des avenants de transfert relatifs aux conventions avec les S.A. Phocéenne d'Habitations et Logirem dans le cadre de la résidentialisation liée au Projet de Rénovation Urbaine.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 76. DEVT 009-19/09/16 CM - Approbation du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier de La Maille 1 Mercure situé sur la commune de Miramas**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

- 77. DEVT 010-19/09/16 CM - Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Modification du programme annuel 2016**

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, vous ne vous êtes pas trompé, c'est bien Albert Sale qui est Président de la Commission Développement territorial. Nous travaillons étroitement tous les deux. Je me suis faite son expression en vous disant que tout s'était bien passé dans cette Commission.

Je voudrais relever juste un point particulier sur le dossier Miramas puisqu'il fait appel à de nouvelles compétences d'Aix-Marseille-Métropole qui prend le relais des six intercommunalités sur les six Contrats de Ville qui ont été signés avec trois piliers : pilier cohésion sociale, pilier développement économique et pilier renouvellement urbain, cadre de vie et amélioration de l'habitat.

Ce dossier s'inscrit dans le pilier renouvellement urbain cadre de vie et c'est la première signature importante que l'on va faire dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine qui a été lancé par le Gouvernement. La ville de Miramas est prête à préparer un protocole de préfiguration qui a été validé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine dont on vous propose, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la signature. Cette signature aura un relief particulier parce qu'elle sera concrétisée jeudi 22 dans les locaux d'Aix-Marseille-Provence, en présence du Directeur général de l'ANRU et en présence des autres collectivités qui s'associent et qui soutiennent ce projet.

Juste pour vous dire, mes chers collègues, que les enjeux de renouvellement urbain sont très importants. Nous avons sur le territoire de la Métropole, 11 sites d'intérêt national et 10 sites d'intérêt régional.

Ces 11 sites d'intérêt national, Miramas en fait partie, mais également Port-de-Bouc et Martigues qui elles-aussi ont bien avancé et vont bientôt signer le protocole de préfiguration qui est soumis à cette assemblée.

Nous travaillons avec l'ensemble des communes concernées, notamment à Aix-en-Provence, sur le Programme d'intérêt régional d'Encagnane. Nous travaillons avec Vitrolles ; nous travaillons évidemment avec toutes les communes qui étaient engagées dans le premier plan de rénovation urbaine comme la commune de La Ciotat pour laquelle nous passons un dossier aujourd'hui. Nous faisons en sorte que, dans ces Territoires où des difficultés majeures que les Maires connaissent bien sont prises en main par ces interventions très fortes, la Métropole les accompagne comme c'est le cas défini par ces nouvelles compétences.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Fructus. Merci aussi à M. le Président Albert Sale. Vous avez évoqué Martigues. Je comprends parfaitement, je l'ai dit au Président Marc Poggiale que M. Gaby Charroux et Mme Pedinielli ne soient pas aujourd'hui ici compte tenu du décès cette nuit de M. Michel Vaxès.

Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Environnement, Développement durable, Agriculture et Forêt s'est réunie le 5 septembre et a examiné les rapports n°70 à 82.

78. ENV 001-19/09/16 CM - Mise en place d'une aide exceptionnelle aux communes concernées par les incendies de forêt

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, ce rapport est proposé en accord avec le Président Christian Burle, avec Mme Danièle Garcia et M. Alexandre Gallèse. L'été aura été triste compte tenu des incendies de forêt, compte tenu de la disparition de plusieurs personnalités politiques hautement respectables. Les incendies se sont produits plusieurs fois. Tout d'abord, c'est la Côte Bleue, Martigues, Carry-le-Rouet, puis d'autres communes ont été atteintes, la commune de Rognac avec l'extension vers toutes les villes, Fos-sur-Mer, Vitrolles, les Pennes-Mirabeau. Les Maires sont parmi nous, nous avons communiqué ensemble immédiatement pour voir l'étendue des dégâts. J'espère qu'on trouvera aussi les responsables de ces incendies.

J'oublie peut-être une ou deux communes, ce que je sais c'est que nous étions ensemble et avons communiqué.

Mme la Présidente du Conseil départemental s'est rendue immédiatement sur place avec les Maires et a pu déjà décider, avec l'accord de sa majorité, et j'imagine du Conseil départemental tout entier, de débloquer un million d'euros pour venir en aide aux communes sinistrées.

Des dangers peuvent apparaître encore. Après il y a eu le feu de Marseille. Vous avez entendu les informations comme moi, je n'en ai pas d'autres. Un enfant de 15 ans ! Quelle imbécilité !

Cependant, je dois vous dire que j'ai dit nettement à la télévision ce que je pensais des annonces faites le jour même du feu de Marseille alors même qu'il n'avait encore eu lieu. Les cartes montrées à la télévision à 7 heures 30 le matin disaient : compte tenu de la météo, il y aura des feux à Marseille. On n'a vraiment pas besoin qu'on nous annonce les catastrophes

avant qu'elles n'aient lieu, car après, il faut réparer les dégâts ! Et ça, je n'ai pas apprécié et j'ai pu le dire.

(Applaudissements)

Nous sommes très inquiets car après les feux, ce qu'il peut arriver maintenant, ce sont les pluies accentuées de l'automne qui risquent de porter atteinte aux communes qui ont des falaises comme à Vitrolles ou d'autres. Nous entendons prendre le maximum de précautions.

Mme la Présidente du Conseil départemental a déjà envisagé, avec ses services, beaucoup de choses. Elle a donc fait voter ce que je viens d'indiquer. Elle l'a elle-même dit à plusieurs reprises.

En ce qui nous concerne, nous allons également voter ce matin un million d'euros pour venir en aide d'une manière ou d'une autre aux communes sinistrées. On nous dit : *mais il faudra que M. le Préfet coordonne les choses*. Rien d'anormal à ce que le Préfet coordonne. Je dois dire qu'il s'est bien exprimé lorsqu'il a parlé du débroussaillage à la télévision et qu'il a dit au sujet des riverains et des habitants qui ne veulent pas débroussailler que cela serait fait d'autorité et que l'Etat enverrait la facture. Voilà une décision de l'autorité préfectorale qui peut aussi être saluée.

Nous n'avons pas l'habitude d'essayer de tout transformer et de polémiquer à tout moment. Nos services sont en liaison avec les Maires qui ont vu leurs communes incendiées. Nous sommes en train de relever tout ce que l'on pourra faire pour aider. Rien n'est facile ; les Maires le savent. Ce n'est pas une subvention que l'on va donner à la commune proportionnellement au nombre d'hectares brûlés. Il faut voir s'il y a des bâtiments publics. Il faut voir comment on peut réparer. Il faut faire tout cela dans le cadre des règles et des lois de la République. Avec l'accord du Préfet ou sous l'autorité du Préfet, cela ne pose aucun problème.

Mes chers collègues, je vous engage, avec le rapport que nous allons vous soumettre, à voter un million d'euros pour venir en aide aux communes sinistrées.

Je remercie aussi Mme Danièle Garcia et M. Alexandre Gallèse d'avoir assisté à toutes les réunions à la Préfecture où le point a été fait sur les innombrables dégâts.

Monsieur FREGEAC.- Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais faire une petite intervention au sujet des incendies et sur la prévention des risques.

Comme vous le savez, dans le cadre des incendies qui ont touché notre territoire métropolitain et plus égoïstement, celui du Territoire du Pays d'Aix, où je suis Vice-président délégué à la Forêt, PIDAF et risques majeurs, celui du Territoire du Pays d'Aix qui a touché les communes que vous avez citées, les 10 et 11 août 2016, je tiens à faire valoir le savoir-faire de la Direction des Risques de ce Territoire. Sur le pont dès le début de l'incendie, qui est parti de Rognac, il a été mobilisé les moyens dont s'est doté l'ex-CPA, actuel Conseil de Territoire du Pays d'Aix, soit 700 lits picots équipés de draps, couvertures, kits de première hygiène. Ce sont 600 lits qui ont été déployés et répartis par la Direction des Risques sur les différentes salles réquisitionnées dans les communes sinistrées.

Cet exercice à taille réelle a fait la preuve de l'excellence de ce service. Il ne fait aucun doute que nous nous dirigeons vers des années difficiles en termes de risques quels qu'ils soient.

Tout cela pour dire que je souhaiterais qu'avec la mise en place de la Métropole, la compétence de la prévention des risques ne soit non seulement pas dissoute, mais plutôt développée à l'image de ce qui existe sur le Territoire du Pays d'Aix et déployée sur l'ensemble du périmètre de notre Métropole.

Concernant les terrains incendiés et l'intervention financière des différentes collectivités dont on ne peut que se féliciter, il est impératif que notre institution soit coordinatrice des interventions de mise en sécurité et de restauration des terrains incendiés, cela afin d'optimiser la qualité des interventions ultérieures et surtout de faire appel à l'expérience qui est la nôtre en termes de restauration des terrains incendiés, la fameuse RTI et de ne pas reproduire les erreurs antérieures.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Frégeac, Maire de Peyrolle. M. le Maire de Vitrolles demande la parole.

Monsieur GACHON.- Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord à l'occasion de cet incendie du 10 août qui a ravagé 95% des espaces naturels de la commune de Vitrolles et qui a touché lourdement, avec des dégâts matériels extrêmement lourds, la commune de Vitrolles, la commune des Pennes-Mirabeau et, de manière notable également, la commune de Rognac, je souhaiterais commencer par des remerciements à l'égard de mes collègues qui, nombreux, se sont manifestés et vous-même, Monsieur le Président, alors que l'incendie était à son comble, pour témoigner de votre soutien dès les premières minutes. Merci de cette solidarité.

Je voudrais saluer également le travail remarquable des services départementaux d'incendie et de secours, remarquable par leur engagement, mais aussi remarquable par leur matériel, et souligné l'effort permanent réalisé au cours des mandatures antérieures et toujours aujourd'hui sous la mandature de Martine Vassal, pour permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'être doté des meilleurs moyens pour éviter le pire.

Ceci étant dit, évidemment, merci à l'Assemblée de voter dans quelques minutes cette délibération de soutien aux territoires qui ont été touchés par les flammes, que ce soit ceux que vous avez cités, Vitrolles, Rognac, les Pennes, mais aussi tous ceux qui, cet été, ont été marqués par ces drames. Vous les avez cités, on pourrait en ajouter d'autres, Aix-en-Provence, Miramas ou Istres.

Je voudrais dire deux choses en complément, d'une part, souligner ce que vient de dire Olivier Frégeac sur la question des risques. Sur le Pays d'Aix, nous avons engagé une démarche volontaire de certaines communes à travers un groupement de communes pour adhérer à un automate d'appel, automate d'appel qui a été mobilisé de manière extrêmement forte à l'occasion de cet incendie sur Vitrolles et qui est un outil très efficace pour contacter les habitants, les informer en temps réel des procédures en cours, des démarches d'évacuation et des itinéraires d'évacuation. Quand on est sous le coup d'un incendie aussi catastrophique et où l'on ne voit plus rien, les outils de cette nature sont extrêmement précieux. Je souhaiterais que cette démarche volontaire puisse être poursuivie.

Deuxième remarque : on avait connu sur le plateau de l'Arbois un incendie important en 2004 qui avait vu le syndicat intercommunal du massif de l'Arbois intervenir pour la restauration des terrains incendiés. Cette structure a été fusionnée à la Métropole à l'occasion de sa constitution mais c'est bien elle qui a la compétence en matière de gestion forestière et de restauration des terrains incendiés. Dès lors, il appartient à la Métropole, sous la formule qu'elle jugera utile et sans doute déléguée à un Conseil de Territoire, d'assumer cette fonction pour laquelle elle a maintenant compétence et d'engager un plan de gestion du massif de l'Arbois qui permette de reconstruire ce qui peut l'être et surtout de préserver l'avenir et de gérer le risque incendie de manière efficace pour éviter définitivement que nos communes et en particulier Vitrolles et les Pennes Mirabeau puissent être touchées par des incendies venant de si loin. Songez que cet incendie aura parcouru plus de 15 kilomètres sans s'arrêter et aura ravagé 25 habitations. Cela aurait pu être nettement pire.

Pour terminer, Monsieur le Président, je pense que nous devons nous préparer à des étés difficiles. Le changement climatique est à l'œuvre. On le mesure chaque année. On alterne des étés pluvieux et des étés de forte canicule. Les étés pluvieux permettent de faire beaucoup de bois, beaucoup de forêts, beaucoup de matières organiques et, quand vient l'été sec, au bout de quelques années, il y a une telle masse à brûler que les incendies deviennent incontrôlables. Il nous faut gérer ce risque.

Je sais que la Métropole est vigilante sur ce point, qu'elle a les compétences en interne pour le faire. Encore faut-il que nous les mobilisions correctement pour pouvoir faire un travail collectif de grande ampleur et de grande efficacité. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur Gachon.

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, effectivement, nous avons eu une saison particulièrement dramatique au niveau des feux de forêt tout à fait exceptionnels dus à la sécheresse essentiellement. Je rejoins M. Gachon, il faut que nous soyons très vigilants sur les années à venir et sur la façon dont nous allons aborder ces risques qui sont des risques difficilement maîtrisables. Nous avons été aux côtés de l'ensemble des Maires et je tiens à m'associer aux remerciements adressés à l'ensemble des services de secours. Je voudrais associer également les services communaux, ainsi que les forestiers et sapeurs qui n'ont pas ménagé leur peine durant cette période, ainsi que les services départementaux des départements voisins qui sont venus nous aider alors qu'eux aussi étaient sous l'emprise d'un feu possible. C'est un travail commun.

Cette occasion nous permet aussi de rendre hommage et de souligner une chose. Cela nous permet d'arrêter certaines polémiques sur les différences entre les marins-pompiers et les sapeurs-pompiers. Nous n'en faisons aucune. Le feu n'a pas de limite administrative comme toutes les intempéries. Il y a eu une parfaite coordination sous l'égide de M. le Préfet puisque c'est lui qui en est responsable et cela a très bien fonctionné.

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec l'ensemble des élus du Conseil départemental, toutes tendances confondues, voté un million d'euros pour les mettre à disposition des communes en parallèle avec la Métropole. Christian Estrosi, que j'ai rencontré la semaine dernière, sera prêt à faire la même chose. J'en appelle à mes collègues métropolitains et Conseillers régionaux pour qu'on n'oublie pas d'aller dans ce sens. Je vous fais confiance.

Il y a une deuxième chose sur laquelle il faut que nous travaillions, c'est sur la deuxième partie de la saison. Nous avons eu les feux, maintenant, nous risquons d'avoir de fortes pluies. Il est important de prendre des dispositions pour mettre en sécurité toutes les populations pour qu'il n'y ait pas la double peine : les incendies et ensuite les ravinements. Il est donc important de mettre en place ces dispositifs sous l'égide du Préfet. Nous avons des réunions régulières avec lui et l'ensemble des Maires, je les en remercie, pour travailler dans ce sens.

Je propose également de rendre un hommage appuyé à l'ensemble des services de secours qui se sont beaucoup investis tout au long de cet été en organisant une cérémonie officielle au Conseil départemental où tout le monde est invité pour des remises de médaille qui les mettront à l'honneur. Je tiens à féliciter les Maires qui ont fait ce travail.

Je tiens à souligner aussi qu'à Vitrolles, les sapeurs-pompiers ont été très agréablement surpris de voir arriver chez eux une soixantaine d'habitants pour les remercier. Il est vrai que ces manifestations chaleureuses auprès de ceux qui ont, au péril de leur vie, mis à disposition des moyens sont à souligner également.

La publicité, vous avez raison, Monsieur le Président, est inadmissible au niveau des médias et de ce qui s'est passé. Peut-être devrions-nous leur suggérer de mettre en avant les peines judiciaires encourues par ceux qui mettent le feu. Cela pourra peut-être ralentir les volontés des incendiaires. En tout cas, il est exact qu'il y a une cohésion dans l'action de la sécurité parce que la sécurité des biens et des personnes n'a ni prix, ni valeur, elle a surtout besoin d'être préservée.

En tout cas, merci à tout un chacun et sachez que nous continuerons d'être aux côtés de toutes les communes pour aller dans ce sens-là.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Vassal. M. Mallié, le Président du SDIS demande la parole.

Monsieur MALLIÉ.- Mesdames, messieurs, mes chers collègues, juste un mot. Je ne vais pas rappeler ce qu'a dit Martine Vassal, elle l'a très bien fait, je ne vais pas y revenir.

Puisque nous sommes les représentants de 92 communes, je voudrais vous dire que nous l'avons vécu cet été sur certains feux où certaines communes (je ne vais pas les citer mais elles ne reconnaîtront) avaient mis au point leur plan communal de sauvegarde, avec leurs services communaux. Je sais que certains d'entre vous m'ont rappelé que cela coûtait cher, qu'ils ne savaient pas faire. Néanmoins, je rappelle une chose : un plan communal de sauvegarde, s'il n'est pas fait par l'administration locale, il ne sert à rien. La commune doit prendre cela en main. Le jour où vous êtes sous un vent violent avec une fumée qui envahit tout, les gens ne savent plus où ils en sont et il est important que vous sachiez comment réagir les uns et les autres. C'est vous, les Maires, qui êtes dans ce cas le directeur des opérations de sécurité, donc les patrons sur votre commune ! Le Préfet prend la suite, mais c'est un autre problème.

Je voudrais dire que cela se fait avec les CCFF (Comités Communaux Feux de Forêt) quand vous en avez. Ils ont fait un énorme travail cet été et nous ont aidé. Les CCFF connaissent le territoire communal. Cela se fait avec les services communaux.

Je voudrais souligner, Monsieur le Président si vous le permettez, cela a été évoqué par Martine Vassal, l'action concertée qu'il y a eu entre le BMP et le SDIS sur le feu de Marseille.

Souvenez-vous, le Préfet Cadot, il y a maintenant deux ans, avait voulu faire un exercice de sécurité. Dites-vous bien que lorsqu'il y a de tels entraînements, les gens apprennent à se connaître, à travailler ensemble et c'est bien cela qui est important. En l'occurrence, sur les feux de Rognac et Vitrolles, nous avons près de 2000 personnels. Là, nous en avons un peu moins d'un millier, il a duré moins longtemps, il a brûlé moins d'hectares mais avec le vent qu'il y avait, dans un cas comme dans l'autre, des feux comme ça, tout seul on n'arrive pas à le maîtriser.

Cela a été évoqué par Martine Vassal tout à l'heure ; nous avons du renfort puisque nous avons reçu 19 colonnes de renfort extérieur provenant de SDIS d'autres départements. Dans une colonne, vous avez entre 60 et 70 personnels, vous imaginez ce que cela peut donner d'avoir 19 colonnes de renfort !

Ces entraînements sont donc très importants.

Enfin, je finirai sur ce qui a été dit par Olivier Frégeac et Loïc Gachon, le Maire de Vitrolles. Ce que nous avons fait dans le cadre du Pays d'Aix a servi énormément, surtout pour le feu de Vitrolles et des Pennes-Mirabeau, à la population. Je trouve et c'est le Président du

SDIS qui s'exprime, que ça serait extrêmement porteur pour l'ensemble du territoire métropolitain que de l'étendre à l'ensemble du territoire. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. ENV 002-19/09/16 CM - Désignation des représentants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein des associations Forêts Modèle de Provence et des communes forestières du Var - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Garcia, y a-t-il un avis favorable ?

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

80. ENV 003-19/09/16 CM - Campagnes annuelles de lutte contre les moustiques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

81. ENV 004-19/09/16 CM - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition au profit de la Safer sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

82. ENV 005-19/09/16 CM - Avis sur l'arrêté du ministère de la défense relatif à la prescription d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du dépôt des oléoducs de défense situé à Port-de-Bouc et concernant les communes de Port-de-Bouc et de Fos-sur-Mer

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Encore une fois, merci à Mme Garcia, merci à M. Gallèse qui ont assisté à toutes les réunions avec M. le Préfet.

CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Cadre de vie, Traitement des Déchets, Eau et Assainissement s'est réunie le 7 septembre, elle a examiné dix rapports avec M. le Président Ginoux et M. Mouren.

83. DEA 001-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Amorce et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mouren, y a-t-il eu un avis favorable de la Commission ?

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

84. DEA 002-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

85. DEA 003-19/09/16 CM - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage au CET de la Vautubière

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

86. DEA 004-19/09/16 CM - Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'une servitude administrative pour la création d'un bassin d'eau pluviale Delprat/Fournacle à Marseille 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

87. DEA 005-19/09/16 CM - Adaptation de la période de relèvement et de la grille tarifaire de l'eau et de l'assainissement de la Régie de Gémenos pour 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

88. DEA 006-19/09/16 CM - Modification de la surtaxe métropolitaine du service de l'Assainissement Collectif sur la Commune de Vernègues

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

89. **DEA 007-19/09/16 CM - Vente aux enchères et sortie d'inventaire de poids lourds et de véhicules utilitaires de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

90. **DEA 008-19/09/16 CM - Acquisition foncière pour la construction de la station d'épuration de la commune de la Fare les Oliviers**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

91. **DEA 009-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

92. **DEA 010-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Territoires Solidaires et paiement de la cotisation 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

93. **DEA 011-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et paiement de la cotisation 2016**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MER, LITTORAL ET PORTS, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES MARITIMES ET NATURELS

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Mer, Littoral et Ports, Protection et Mise en valeur des espaces maritimes et naturels s'est réunie le 8 septembre. Monsieur Boré, y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

94. MER 001-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au réseau IDEAL Connaissances - Activités portuaires et paiement de la cotisation 2016

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

95. MER 002-19/09/16 CM - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

96. MER 003-19/09/16 CM - Approbation d'un avenant de prolongation de la Délégation de Service Public de Gestion Portuaire consentie au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL) au sein du Vieux-Port de Marseille – Périmètre 1

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, j'interviendrai sur le rapport n°96 et les deux suivants. Ces trois délibérations prolongent d'une année les contrats de DSP de ces trois périmètres portuaires qui viennent à échéance le 31 décembre 2016.

Marseille Provence Métropole avait bien adopté en décembre 2015 le principe d'une nouvelle procédure de DSP. Le retard de mise en route de la Métropole a nécessité un délai supplémentaire pour la lancer effectivement.

Au-delà de cet aspect "technique", il y a le fond sur le choix de ces trois délégations de service public sur lesquelles on s'était abstenu en 2005, puis en 2015 et nous nous abstiendrons aussi pour les trois délibérations qui viennent.

Lorsque MPM s'est mis en conformité avec la loi concernant la gestion de ses 24 ports de plaisance, elle avait préalablement commandité un audit.

Celui-ci révélait le besoin de mise en cohérence, de rationalisation, le besoin d'une mutualisation de la gestion des moyens et des coûts pour se mettre en conformité et pour développer les activités nautiques. En particulier pour le Vieux-Port, à propos duquel l'audit soulignait l'anarchie en matière de gestion des déchets et le besoin d'aller à une gestion commune.

Cette recommandation de cohérence et de mutualisation de la gestion des ports n'a pas été retenue.

Au contraire, alors que le Vieux-Port et la Pointe Rouge sont les 2 plus grandes entités portuaires, on n'a rien trouvé de mieux que de diviser les gestions à l'intérieur même de ces deux plans d'eau : 2450 places scindées en trois délégations au privé et tout le reste en gestion publique ou conventionnée.

Même si ces trois DSP reversent une redevance sur leur chiffre d'affaires à la collectivité – au demeurant en baisse continue depuis 2007 au moins pour deux d'entre elles – ces choix ont quand même pour effet de priver la collectivité d'une certaine rentabilité effective.

“Rentabilité grâce à laquelle – précisait l’audit – une structure gestionnaire de l’ensemble des ports peut disposer de capacités d’investissement pour améliorer la situation de tous les ports”.

D’autant que ces trois DSP n’englobaient pas tous les investissements nécessaires pour mettre aux normes et développer les équipements qui sont restés à la charge de MPM et resteront à la charge de la Métropole d’ailleurs.

Pourquoi donc continuer de priver les 21 autres installations portuaires de cette mutualisation bénéfique ? Ce qui a eu pour conséquence des augmentations tarifaires pour les plaisanciers très conséquentes et pas toujours en rapport avec les services rendus.

Dans le rapport relatif au choix de gestion présenté en décembre 2015, on justifie les trois DSP par plusieurs raisons.

Je voudrais les citer pour bien mettre l’accent sur l’absence d’une réflexion cohérente :

Première justification : *« L’objectif de MPM n’est pas de prendre en charge sur le budget annexe des ports le coût du service et le risque d’exploitation ».*

Sauf que c’est exactement ce que nous faisons pour les 6 000 autres plaisanciers.

Deuxième justification : *« On ne détient pas la compétence en matière d’animation portuaire. »*

Si je comprends bien, il n’y a aucune animation dans l’autre moitié du Vieux-Port et de la Pointe Rouge, dans les 21 autres ports et les grandes manifestations comme *Septembre en Mer* ou le Salon nautique de La Ciotat sont tombées du ciel alors que c’est nous qui les finançons.

Troisième justification encore plus étonnante : *« Tant les périmètres délégués que les activités liées à l’animation n’ont jamais été gérés en régie.. »*

La réalité, c’est qu’avant la mise en conformité avec la loi en 2006, la quasi-totalité des 24 ports de plaisances de MPM n’étaient pas non plus en régie, mais gérés par une multitude de clubs et d’associations de plaisanciers. Et depuis la reprise en gestion publique, pour la plupart cela passe par des conventions avec ces structures de plaisanciers.

Contrairement à ce qu’on nous répond systématiquement dans ces débats sur les gestions, ce n’est pas le principe même de la Délégation de Service Public que nous remettons en cause, mais cette absence de cohérence et de mutualisation, que je viens de souligner et qui nous conduit à renouveler notre abstention aujourd’hui.

Pour mémoire, parmi les scénarii avancés par l’audit de 2005, il en est un qui a complètement été occulté : c’est l’idée d’une Société d’Economie Mixte concourant à une DSP, comme cela se fait sur d’autres territoires. Autrement dit une hypothèse de mutualisation, de partenariat avec le privé, mais permettant une maîtrise efficace dans la garantie du service public.

Il faudra bien d’ailleurs qu’on remette la réflexion en route puisque la Métropole va devoir intégrer en 2018 la gestion des ports de plaisances de Martigues à Port-Saint-Louis et dans l’étang de Berre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela ne presse pas...

Monsieur POGGIALE.- Mais en 2018, on y sera.

Monsieur LE PRESIDENT.- Peut-être que le Président Piccirillo pourrait répondre mieux que moi à M. Poggiale.

Monsieur PICCIRILLO.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs, s'agissant des trois délégations de service public, les deux du Vieux-Port et celle de la Pointe-Rouge, je rappelle que nous aurions dû nous prononcer et attribuer ces délégations à la fin de l'année 2016. Il s'avère que la Métropole a pris un peu de retard et de ce fait, ne nous a pas permis de concrétiser le cahier des charges. Bien évidemment, nous n'avons pas pu non plus mettre en publicité compte tenu que nous arrivions en période estivale et qu'il fallait que le plus grand nombre puisse répondre. C'est la raison pour laquelle, en accord avec les trois délégations de service public, nous avons convenu de prolonger d'une année pour travailler au cahier des charges, pour trouver des solutions plus efficaces que celles que nous avons actuellement.

Je rappelle également que la Chambre régionale des Comptes, nous a assignés en nous demandant de pratiquer la vérité des prix des anneaux. C'est la raison pour laquelle nous devons travailler avec les trois délégations de service public afin de combler le déficit qui est chronique d'année en année.

J'ai demandé, en accord avec la Commission à l'unanimité, que nous nous prononcions pour une prolongation d'une année afin de travailler dans de bonnes conditions et faire en sorte que les uns et les autres y trouvent leur compte pour la vérité des prix.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de M. Poggiale, M. Illac, A. Molino,
G. Rosso, C. Pellicani, G. Charroux, E. Isidore, F. Salazar-Martin,
H. Cambessédès, Y. Mesnard, P. Pin, A. Jullien, P. Mingaud

97. MER 004-19/09/16 CM - Approbation d'un avenant de prolongation de la Délégation de Service Public de gestion portuaire consentie à La Société Nautique de Marseille (SNM) au sein du Vieux-Port de Marseille – Périmètre 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de M. Poggiale, M. Illac, A. Molino,
G. Rosso, C. Pellicani, G. Charroux, E. Isidore, F. Salazar-Martin,
H. Cambessédès, Y. Mesnard, P. Pin, A. Jullien, P. Mingaud

98. MER 005-19/09/16 CM - Approbation d'un avenant de prolongation de la Délégation de Service Public de gestion portuaire consentie au Yachting Club de La Pointe Rouge (YCPR) au sein du Port de La Pointe Rouge – Périmètre 3

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de M. Poggiale, M. Illac, A. Molino,
G. Rosso, C. Pellicani, G. Charroux, E. Isidore, F. Salazar-Martin,
H. Cambessédès, Y. Mesnard, P. Pin, A. Jullien, P. Mingaud

VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Voirie, Espaces publics et Grands équipements métropolitains s'est réunie le 5 septembre. Pas d'opposition Monsieur Amalric ?

(Pas d'opposition)

99. VOI 001-19/09/16 CM - Acquisition à l'euro symbolique d'une emprise foncière appartenant à la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal pour l'aménagement du boulevard Paul Claudel à Marseille 9ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

100. VOI 002-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux auprès de la congrégation des religieuses trinitaires de Valence d'une parcelle de terrain située avenue de Lattre de Tassigny à Marseille, nécessaire à la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS Castellane/Luminy).

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Mery ne participe pas au vote.

101. VOI 003-19/09/16 CM - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain située traverse de la Dominique, appartenant à la SNC Marseille les Caillols à Marseille 11ème arrondissement en vue de son intégration dans le domaine public

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

102. VOI 004-19/09/16 CM - Acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain situées impasse Davin à Marseille 15ème arrondissement appartenant à la Société Neolia en vue de leur intégration dans le domaine public routier

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

103. VOI 005-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située impasse Davin appartenant à Madame Benas et Madame Borelli pour son intégration dans le domaine public routier à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

104. VOI 006-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à la SCI Marseille Vivaux dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup à Marseille 10ème arrondissement-

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

105. VOI 007-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à la SCI Marseille Saint-Loup dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup à Marseille 10ème arrondissement -

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

106. VOI 008-19/09/16 CM - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain située chemin de la Madrague Ville – résidence Campagne Lévêque - appartenant à l'Office Public de l'Habitat 13 Habitat à Marseille 15ème arrondissement en vue de son intégration dans le domaine public routier

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

107. VOI 009-19/09/16 CM - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la conception et réalisation des voies du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Les Parankes-La Claire - à Marseille 13ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Monsieur MARI.- Rassurez-vous Monsieur le Président...

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne suis pas trop inquiet quand même.

Monsieur MARI.- Juste un mot Monsieur le Président pour dire que dans le cadre de la concertation préalable, il était prévu une réunion publique. Cette réunion publique n'ayant pas eu lieu, je vous demande, au nom des habitants, des Comités d'intérêt de quartier et de l'ensemble des élus de ce secteur, de pouvoir mettre en œuvre cette réunion publique avant que ne débute l'enquête publique. C'est une requête de l'ensemble des habitants de ce périmètre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Amalric, peut-on répondre favorablement à M. Mari ?

Monsieur AMALRIC.- Oui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y aura donc une réunion comme vous le souhaitez, cependant je vais mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

108. VOI 010-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant aux époux Blanchenoix pour l'élargissement du chemin de Fardeloup à La Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

109. VOI 011-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux de deux parcelles de terrain situées chemin des Granettes, à Marignane appartenant à Monsieur et Madame Pinton en vue de son Intégration dans le domaine public

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

110. VOI 012-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située rue Barrelet, appartenant aux copropriétaires du 8 rue Barrelet à Marignane pour l'aménagement de l'avenue Henri Barrelet à Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

111. VOI 013-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant aux Consorts Laugier pour l'élargissement chemin des Beugons à Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

112. VOI 014-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Roccaro et Madame Morrelli pour l'élargissement du Chemin des Beugons à Marignane.

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 113. VOI 015-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant aux Consorts Bonnici pour l'élargissement du Chemin des Beugons à Marignane**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 114. VOI 016-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une bande de terrain appartenant à Monsieur Laugier pour l'élargissement du Chemin des Beugons à Marignane**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 115. VOI 017-19/09/16 CM - Acquisition d'une bande de terrain à titre onéreux appartenant à Madame Zitouni pour l'élargissement chemin des Beugons à Marignane**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 116. VOI 018-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située Montée de la Vierge Noire, appartenant à Madame Lourtis pour l'aménagement du hameau du Vieux Château à Châteauneuf-les-Martigues**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 117. VOI 019-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située boulevard du Castellas, appartenant à l'hoirie Raymond, pour l'aménagement du hameau du Vieux Château à Châteauneuf-les-Martigues**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 118. VOI 020-19/09/16 CM - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située montée de la Vierge Noire, appartenant à Madame Martinez pour l'aménagement du hameau du Vieux Château à Châteauneuf-les-Martigues**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

119. **VOI 021-19/09/16 CM - Acquisition à l'euro symbolique d'une emprise foncière appartenant à l'ASL Lou Campestre pour l'aménagement du boulevard Emile Zola à Roquefort-la-Bédoule**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

120. **VOI 022-19/09/16 CM - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement des rues Jules Ferry, Paul Fouque et des avenues Maréchal De Lattre de Tassigny et Général Leclerc à Plan-de-Cuques**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

121. **VOI 023-19/09/16 CM - Approbation d'une convention cadre de financement entre l'État et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence relative à la mission de programmation et d'aménagement de la requalification de la RN 568 dans le cadre du projet de contournement de Martigues – Port-de-Bouc**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

122. **VOI 024-19/09/16 CM - Rétrocession à titre gratuit des voiries, espaces publics et réseaux du Parc des Étangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts par la Société Publique Locale d'Aménagement du Pays de Martigues Aménagement SPLA PMA concessionnaire**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

123. **VOI 025-19/09/16 CM - Constitution de la commission de dialogue pour la procédure de dialogue compétitif relative à la conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques à journaux et de kiosques à autre usage et à la gestion des kiosquiers sur le territoire Marseille-Provence**

Monsieur LE PRESIDENT.- Avis favorable de la Commission. Je mets aux voix.
Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, mille mercis de votre attention. Notre prochaine réunion, à l'initiative de Mme Sylvia Barthélémy et en accord avec M. le Maire d'Aubagne, aura lieu à l'Agora d'Aubagne.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures).